



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

EOWIN

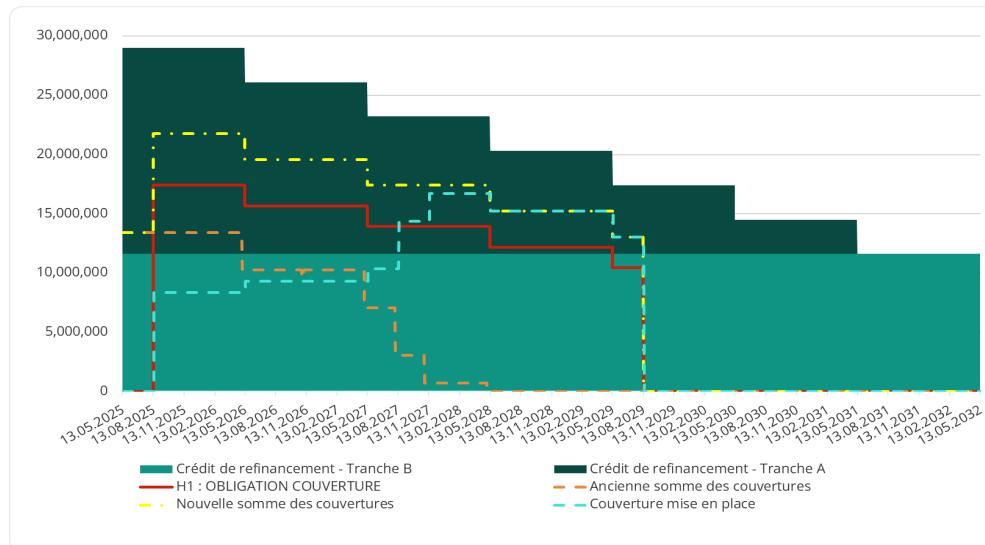
22 juillet 2025



EXECUTIVE NOTE EOWIN



- Stratégie de couverture mise en place : H5, Cap 3% - 75% du 13.08.2025 au 13.08.2029
- Banque de couverture : LCL
- Prime lissée de la couverture : 0.208%
- Equivalent en € de la prime lissée : 102'518 €



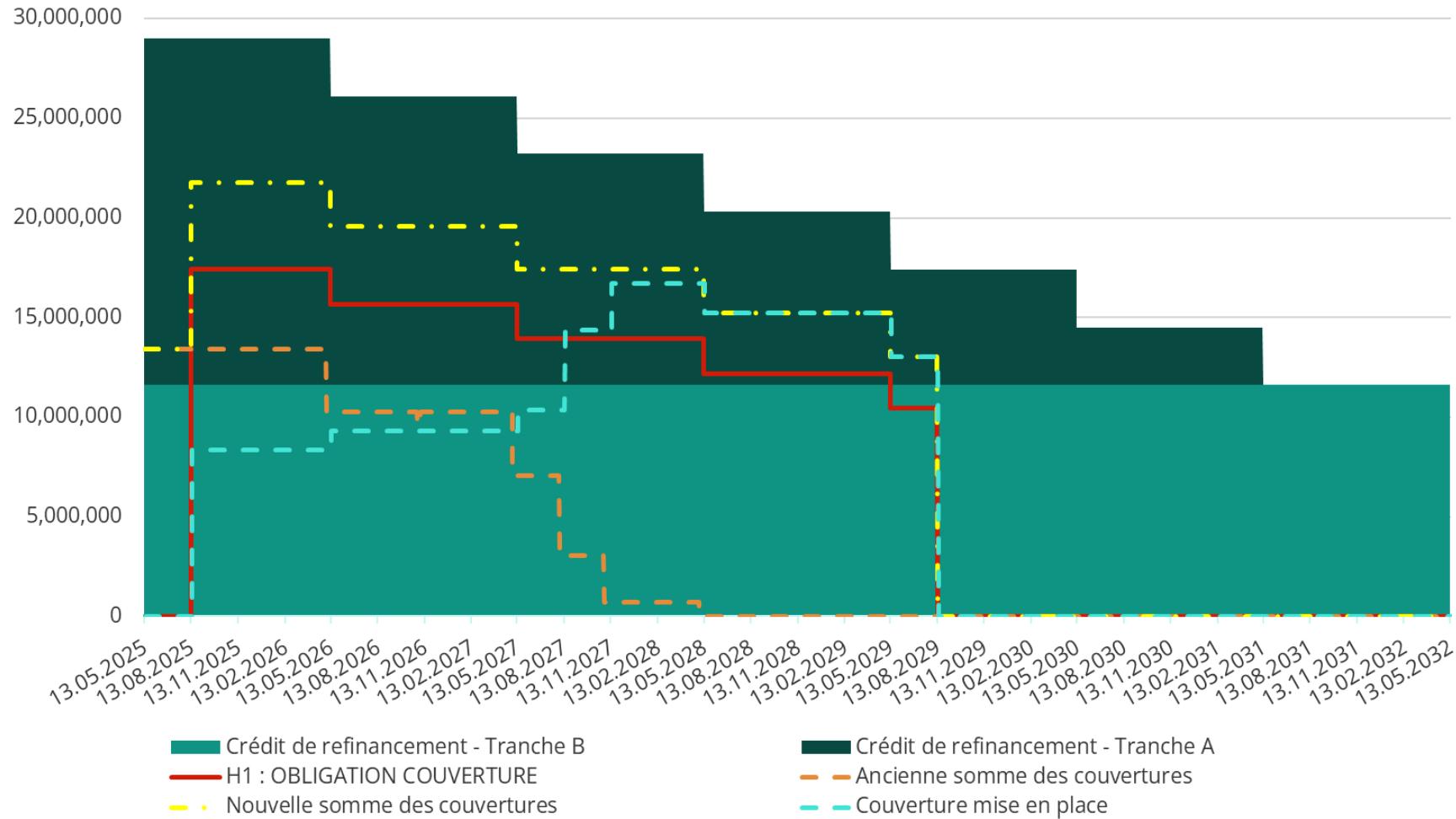
- Honoraires Kerius Finance : 14'000 €
- Economies réalisées : 88'194 €

Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 3% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte en complément des couvertures existantes. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- Les anciennes couvertures ont été conservées car elles correspondent à l'objectif de couverture. **Ces dernières ont été transférées de l'entité Eowin Holding 2 vers Eowin Holding 1 par le biais de novations.**

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 3% à 4 ans.

Répartition bancaire :
LCL 100%.

Financements :

Prêteurs : LCL, Banque Populaire Rives de Paris, Caisse d'Epargne et de Prévoyance IDF, BNP Paribas.

Tranche A : €17'400'000, tirée le 13/05/2025, amortissement linéaire, échéance 13/05/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,20%.

Tranche B : €11'600'000, tirée le 13/05/2025, amortissement ln fine, échéance 13/05/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,70%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure (le cas échéant par novation et/ou avenant de contrats existants) avec une ou plusieurs Banques de Couverture **dans les 6 mois** de la Date de Réalisation, **un ou plusieurs Contrats de Couverture** permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de **l'EURIBOR 3 mois de plus de 2%** par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour **une durée minimum de 4 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60% du Prêt de Refinancement**. → **13/11/2025**

Banques de couverture: LCL, Natixis, BNP.

Couvertures existantes :

CAP évolutif 0,5% et 1% CIC : départ 29/01/2021, échéance 29/10/2027, amortissement spécifique, notionnel €4'698'000. Prime up-front de €15'500.

CAP 3% LCL : départ 03/08/2023, échéance 03/08/2027, amortissement spécifique, notionnel €5'638'000. Prime lissée de 0,81%.

CAP 3% LCL : départ 03/11/2023, échéance 03/05/2028, amortissement spécifique, notionnel €7'000'000. Prime lissée de 0,81%.

→ Novations réalisées

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Caractéristiques des dettes – Crédit de croissance externe

Financements :

Prêteurs : Crédit Lyonnais, Banque Populaire Rives de Paris, Caisse d'Epargne et de Prévoyance IDF, BNP Paribas.

Crédit de Croissance Externe Confirmé → non pris en compte dans l'analyse.

Tranche A1 : €3'600'000, non tirée, amortissement linéaire, échéance 13/05/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,20%.

Tranche B1 : €2'400'000, non tirée, amortissement lin fine, échéance 13/05/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,70%.

Crédit de Croissance Externe Non Confirmé → non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure (le cas échéant par novation et/ou avenant de contrats existants) avec une ou plusieurs Banques de Couverture **dans les 6 mois de la Première Date de Consolidation**, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de **l'EURIBOR 3 mois de plus de 2%** par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts suivant la Première Date de Consolidation pour une **durée minimum de 3 ans** et portant sur un montant **notionnel minimum égal à 60% du montant consolidé des Tirages** au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé, et/ou des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation, conformément aux stipulations de l'Article 2.2), mise à la disposition de l'Emprunteur entre la Date de Réalisation et la Première Date de Consolidation.

Couvertures existantes :

CAP évolutif 0,5% et 1% CIC : départ 29/01/2021, échéance 29/01/2027, amortissement spécifique, notionnel €4'698'000. Prime up-front de €15'500.

CAP 3% LCL : départ 03/08/2023, échéance 03/08/2027, amortissement spécifique, notionnel €5'638'000. Prime lissée de 0,81%.

CAP 3% LCL : départ 03/11/2023, échéance 03/05/2028, amortissement spécifique, notionnel €7'000'000. Prime lissée de 0,81%.

→ Novations réalisées

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Cap à prime lissée :

Banque : LCL

Cours d'exercice : 3% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 03/07/2025

Date de début : 13/08/2025

Date de fin : 13/08/2029

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €8'341'947 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 13/08/2029 : **0.208%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€102'518**

Primes à payer

Couverture LCL						
Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de débouclement
11.08.2025	13.08.2025	13.11.2025	13.11.2025	8,341,947	4,434	-98,084
11.11.2025	13.11.2025	13.02.2026	13.02.2026	8,341,947	4,434	-93,650
11.02.2026	13.02.2026	13.05.2026	13.05.2026	8,341,947	4,290	-89,360
11.05.2026	13.05.2026	13.08.2026	13.08.2026	9,302,435	4,945	-84,415
11.08.2026	13.08.2026	13.11.2026	13.11.2026	9,302,435	4,945	-79,471
11.11.2026	13.11.2026	15.02.2027	15.02.2027	9,302,435	5,052	-74,418
11.02.2027	15.02.2027	13.05.2027	13.05.2027	9,302,435	4,676	-69,742
11.05.2027	13.05.2027	13.08.2027	13.08.2027	10,354,747	5,504	-64,238
11.08.2027	13.08.2027	15.11.2027	15.11.2027	14,351,414	7,794	-56,444
11.11.2027	15.11.2027	14.02.2028	14.02.2028	16,701,414	8,781	-47,662
10.02.2028	14.02.2028	15.05.2028	15.05.2028	16,701,414	8,781	-38,881
11.05.2028	15.05.2028	14.08.2028	14.08.2028	15,225,000	8,005	-30,876
10.08.2028	14.08.2028	13.11.2028	13.11.2028	15,225,000	8,005	-22,871
09.11.2028	13.11.2028	13.02.2029	13.02.2029	15,225,000	8,093	-14,778
09.02.2029	13.02.2029	14.05.2029	14.05.2029	15,225,000	7,917	-6,861
10.05.2029	14.05.2029	13.08.2029	13.08.2029	13,050,000	6,861	0

Prime lissée

0.208%

Total à payer

102,518

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit de refinancement - Tranche A		Crédit de refinancement - Tranche B		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE CIC Cap évo 0.5% puis 1% N°1	COUVERTURE EXISTANTE LCL Cap 3% N°2	COUVERTURE EXISTANTE LCL Cap 3% N°3	Ancienne somme des couvertures	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Nouvelle somme des couvertures	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD									
13.05.2025	13.08.2025	0	17,400,000	0	11,600,000	29,000,000	3,054,000	6,279,333	4,074,720	13,408,053		0	13,408,053	0
13.08.2025	13.11.2025	0	17,400,000	0	11,600,000	29,000,000	3,054,000	6,279,333	4,074,720	13,408,053	60%	17,400,000	21,750,000	8,341,947
13.11.2025	13.02.2026	0	17,400,000	0	11,600,000	29,000,000	3,054,000	6,279,333	4,074,720	13,408,053	60%	17,400,000	21,750,000	8,341,947
13.02.2026	13.05.2026	0	17,400,000	0	11,600,000	29,000,000	3,054,000	6,279,333	4,074,720	13,408,053	60%	17,400,000	21,750,000	8,341,947
13.05.2026	13.08.2026	2,900,000	14,500,000	0	11,600,000	26,100,000	3,054,000	4,786,000	2,432,565	10,272,565	60%	15,660,000	19,575,000	9,302,435
13.08.2026	13.11.2026	0	14,500,000	0	11,600,000	26,100,000	3,054,000	4,786,000	2,432,565	10,272,565	60%	15,660,000	19,575,000	9,302,435
13.11.2026	13.02.2027	0	14,500,000	0	11,600,000	26,100,000	2,350,000	5,490,000	2,432,565	10,272,565	60%	15,660,000	19,575,000	9,302,435
13.02.2027	13.05.2027	0	14,500,000	0	11,600,000	26,100,000	2,350,000	5,490,000	2,432,565	10,272,565	60%	15,660,000	19,575,000	9,302,435
13.05.2027	13.08.2027	2,900,000	11,600,000	0	11,600,000	23,200,000	2,350,000	3,996,667	698,586	7,045,253	60%	13,920,000	17,400,000	10,354,747
13.08.2027	13.11.2027	0	11,600,000	0	11,600,000	23,200,000	2,350,000	0	698,586	3,048,586	60%	13,920,000	17,400,000	14,351,414
13.11.2027	13.02.2028	0	11,600,000	0	11,600,000	23,200,000	0	0	698,586	698,586	60%	13,920,000	17,400,000	16,701,414
13.02.2028	13.05.2028	0	11,600,000	0	11,600,000	23,200,000	0	0	698,586	698,586	60%	13,920,000	17,400,000	16,701,414
13.05.2028	13.08.2028	2,900,000	8,700,000	0	11,600,000	20,300,000	0	0	0	0	60%	12,180,000	15,225,000	15,225,000
13.08.2028	13.11.2028	0	8,700,000	0	11,600,000	20,300,000	0	0	0	0	60%	12,180,000	15,225,000	15,225,000
13.11.2028	13.02.2029	0	8,700,000	0	11,600,000	20,300,000	0	0	0	0	60%	12,180,000	15,225,000	15,225,000
13.02.2029	13.05.2029	0	8,700,000	0	11,600,000	20,300,000	0	0	0	0	60%	12,180,000	15,225,000	15,225,000
13.05.2029	13.08.2029	2,900,000	5,800,000	0	11,600,000	17,400,000	0	0	0	0	60%	10,440,000	13,050,000	13,050,000
13.08.2029	13.11.2029	0	5,800,000	0	11,600,000	17,400,000	0	0	0	0	0	0	0	0
13.11.2029	13.02.2030	0	5,800,000	0	11,600,000	17,400,000	0	0	0	0	0	0	0	0
13.02.2030	13.05.2030	0	5,800,000	0	11,600,000	17,400,000	0	0	0	0	0	0	0	0
13.05.2030	13.08.2030	2,900,000	2,900,000	0	11,600,000	14,500,000	0	0	0	0	0	0	0	0
13.08.2030	13.11.2030	0	2,900,000	0	11,600,000	14,500,000	0	0	0	0	0	0	0	0
13.11.2030	13.02.2031	0	2,900,000	0	11,600,000	14,500,000	0	0	0	0	0	0	0	0
13.02.2031	13.05.2031	0	2,900,000	0	11,600,000	14,500,000	0	0	0	0	0	0	0	0
13.05.2031	13.08.2031	2,900,000	0	0	11,600,000	11,600,000	0	0	0	0	0	0	0	0
13.08.2031	13.11.2031	0	0	0	11,600,000	11,600,000	0	0	0	0	0	0	0	0
13.11.2031	13.02.2032	0	0	0	11,600,000	11,600,000	0	0	0	0	0	0	0	0
13.02.2032	13.05.2032	0	0	0	11,600,000	11,600,000	0	0	0	0	0	0	0	0
13.05.2032	13.08.2032	0	0	11,600,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	4,929
	LCL
Economies totales	88,194
Prix sans marge bancaire	92,140
Prix avec marge bancaire standard *	190,712
Marge bancaire standard (20 points de base) *	98,573
Prix final	102,518
Marge finale	10,378

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

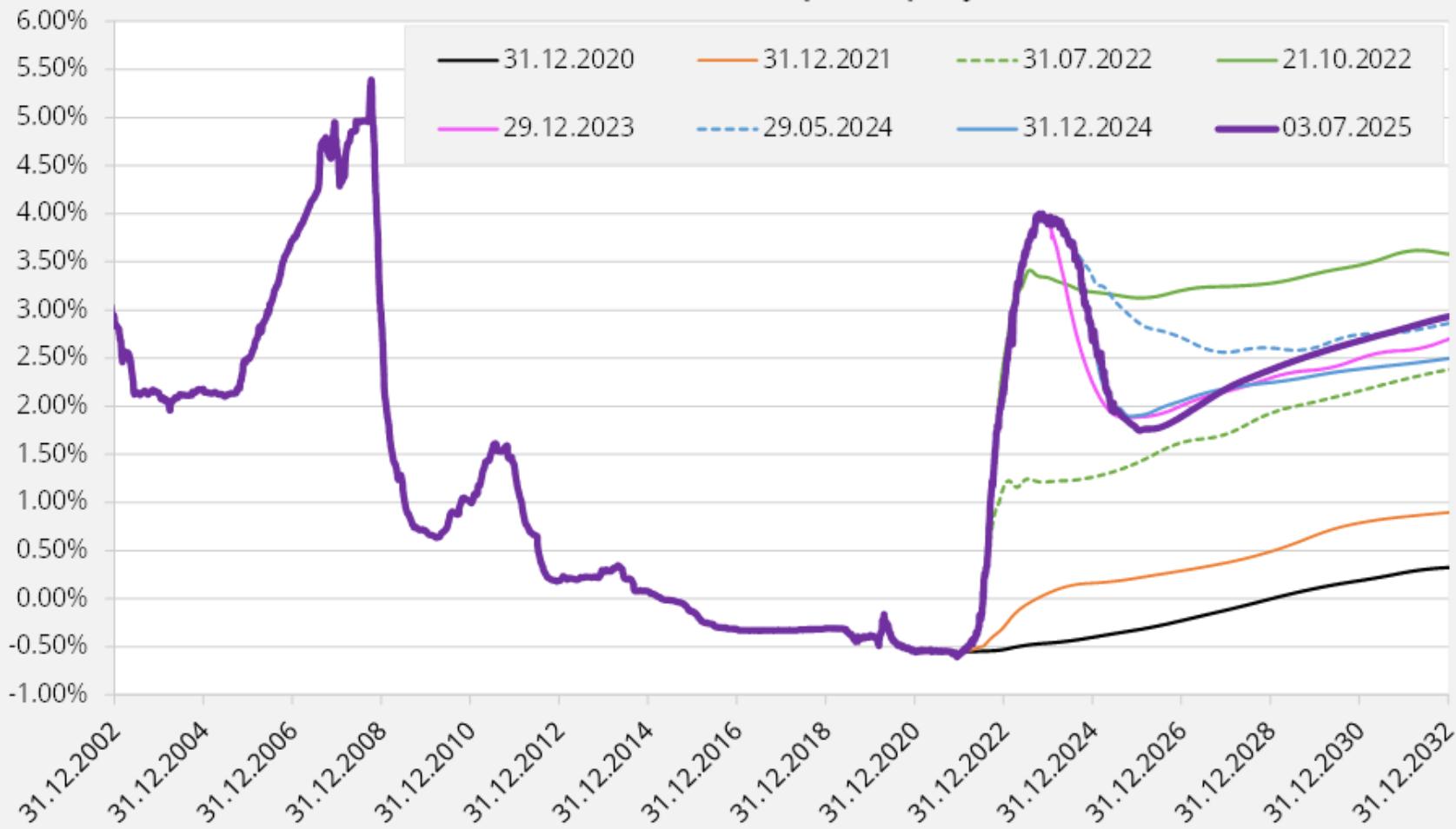
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

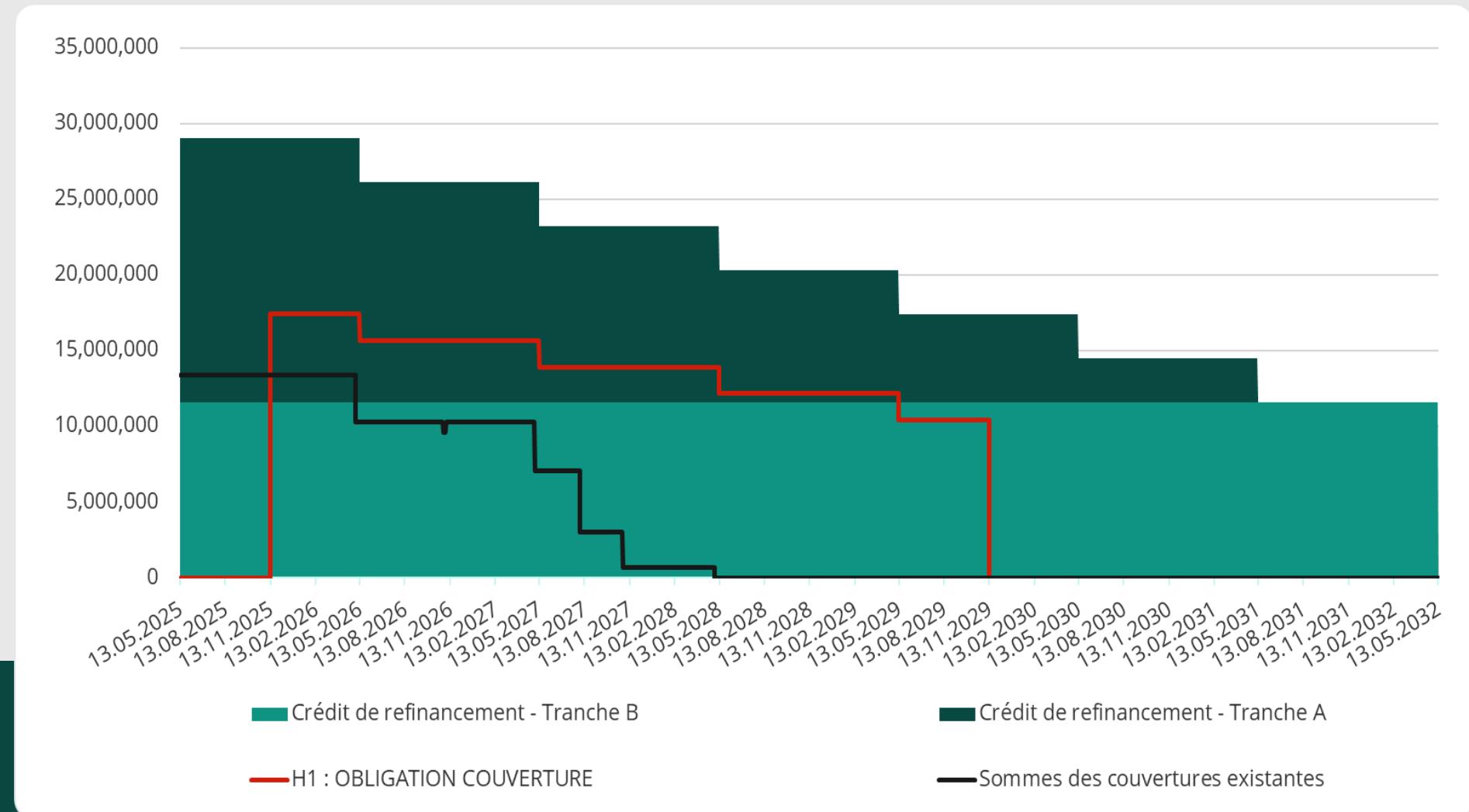
- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (03/07/2025)

Euribor 3M historique et projeté



Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes – Crédit de refinancement

Financements :

Prêteurs : LCL, Banque Populaire Rives de Paris, Caisse d'Epargne et de Prévoyance IDF, BNP Paribas.

Tranche A : €17'400'000, tirée le 13/05/2025, amortissement linéaire, échéance 13/05/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,20%.

Tranche B : €11'600'000, tirée le 13/05/2025, amortissement ln fine, échéance 13/05/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,70%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure (le cas échéant par novation et/ou avenant de contrats existants) avec une ou plusieurs Banques de Couverture **dans les 6 mois** de la Date de Réalisation, **un ou plusieurs Contrats de Couverture** permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de **l'EURIBOR 3 mois de plus de 2%** par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour **une durée minimum de 4 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60% du Prêt de Refinancement**. → **13/11/2025**

Banques de couverture: LCL, Natixis, BNP.

Couvertures existantes :

CAP évolutif 0,5% et 1% CIC : départ 29/01/2021, échéance 29/10/2027, amortissement spécifique, notionnel €4'698'000. Prime up-front de €15'500.

CAP 3% LCL : départ 03/08/2023, échéance 03/08/2027, amortissement spécifique, notionnel €5'638'000. Prime lissée de 0,81%.

CAP 3% LCL : départ 03/11/2023, échéance 03/05/2028, amortissement spécifique, notionnel €7'000'000. Prime lissée de 0,81%.

→ Novations à prévoir

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Caractéristiques des dettes – Crédit de croissance externe

Financements :

Prêteurs : Crédit Lyonnais, Banque Populaire Rives de Paris, Caisse d'Epargne et de Prévoyance IDF, BNP Paribas.

Crédit de Croissance Externe Confirmé → non pris en compte dans l'analyse.

Tranche A1 : €3'600'000, non tirée, amortissement linéaire, échéance 13/05/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,20%.

Tranche B1 : €2'400'000, non tirée, amortissement lin fine, échéance 13/05/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,70%.

Crédit de Croissance Externe Non Confirmé → non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure (le cas échéant par novation et/ou avenant de contrats existants) avec une ou plusieurs Banques de Couverture **dans les 6 mois de la Première Date de Consolidation**, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de **l'EURIBOR 3 mois de plus de 2%** par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts suivant la Première Date de Consolidation pour une **durée minimum de 3 ans** et portant sur un montant **notionnel minimum égal à 60% du montant consolidé des Tirages** au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé, et/ou des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation, conformément aux stipulations de l'Article 2.2), mise à la disposition de l'Emprunteur entre la Date de Réalisation et la Première Date de Consolidation.

Couvertures existantes :

CAP évolutif 0,5% et 1% CIC : départ 29/01/2021, échéance 29/01/2027, amortissement spécifique, notionnel €4'698'000. Prime up-front de €15'500.

CAP 3% LCL : départ 03/08/2023, échéance 03/08/2027, amortissement spécifique, notionnel €5'638'000. Prime lissée de 0,81%.

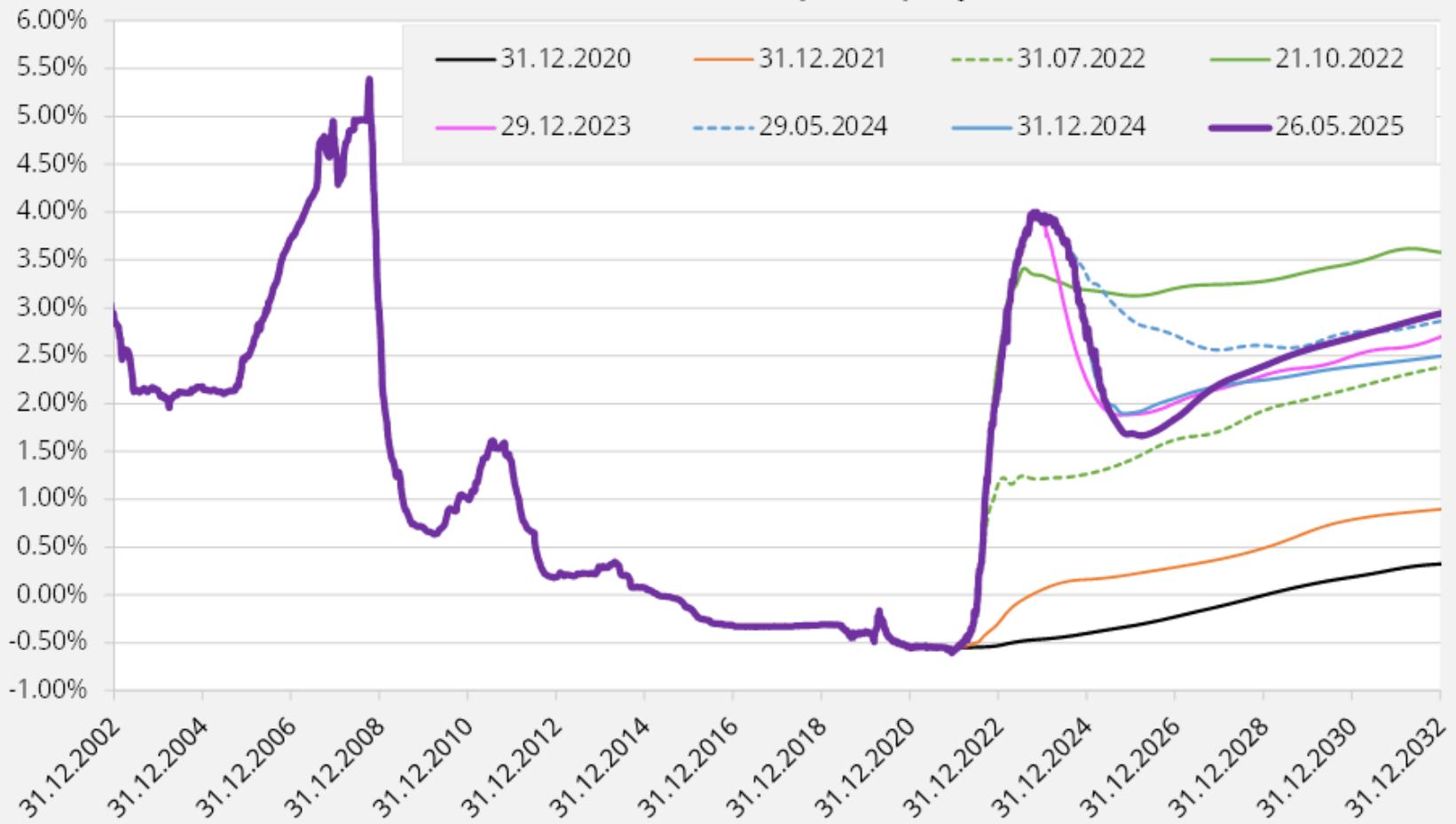
CAP 3% LCL : départ 03/11/2023, échéance 03/05/2028, amortissement spécifique, notionnel €7'000'000. Prime lissée de 0,81%.

→ Novations à prévoir

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

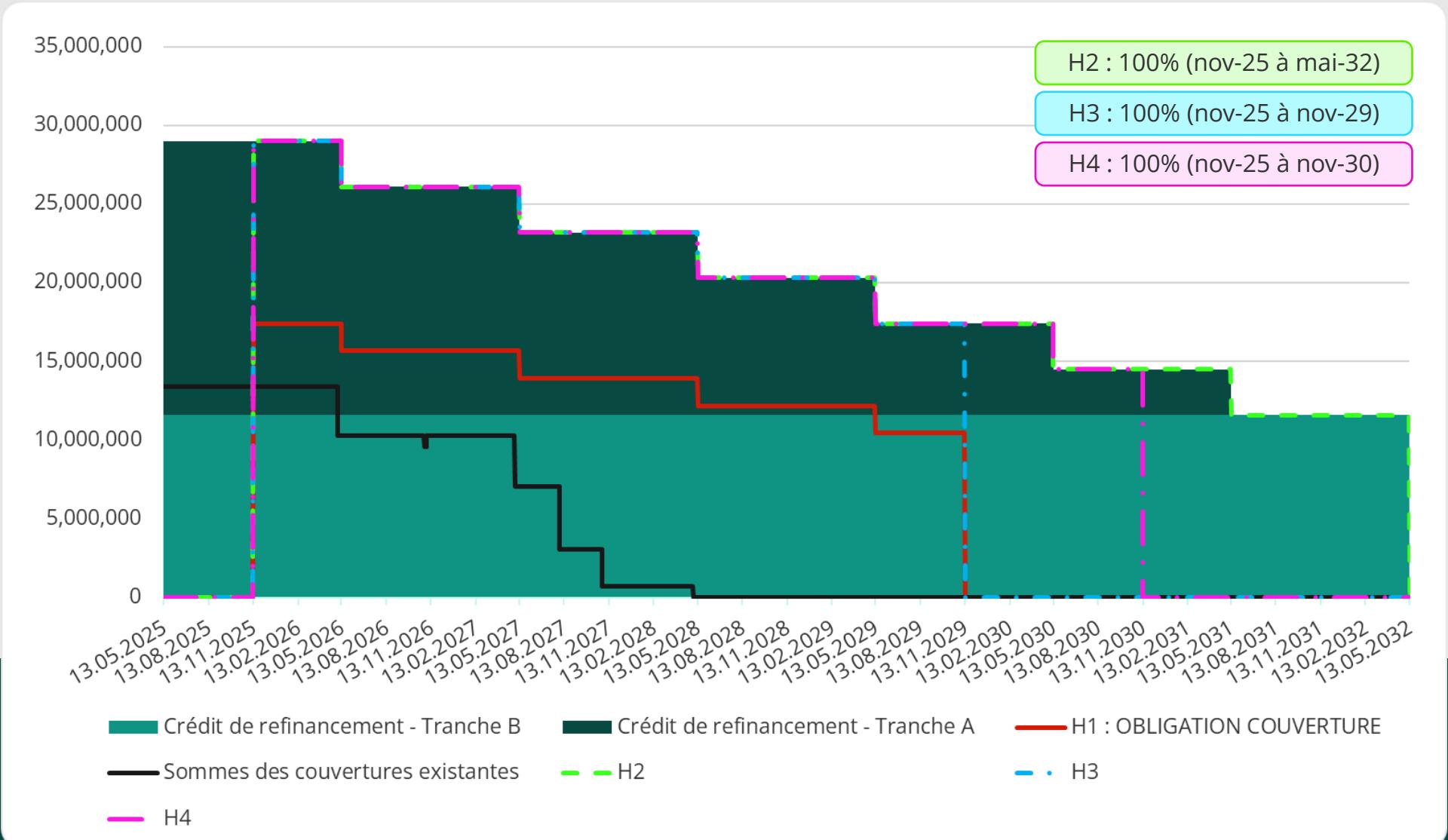


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

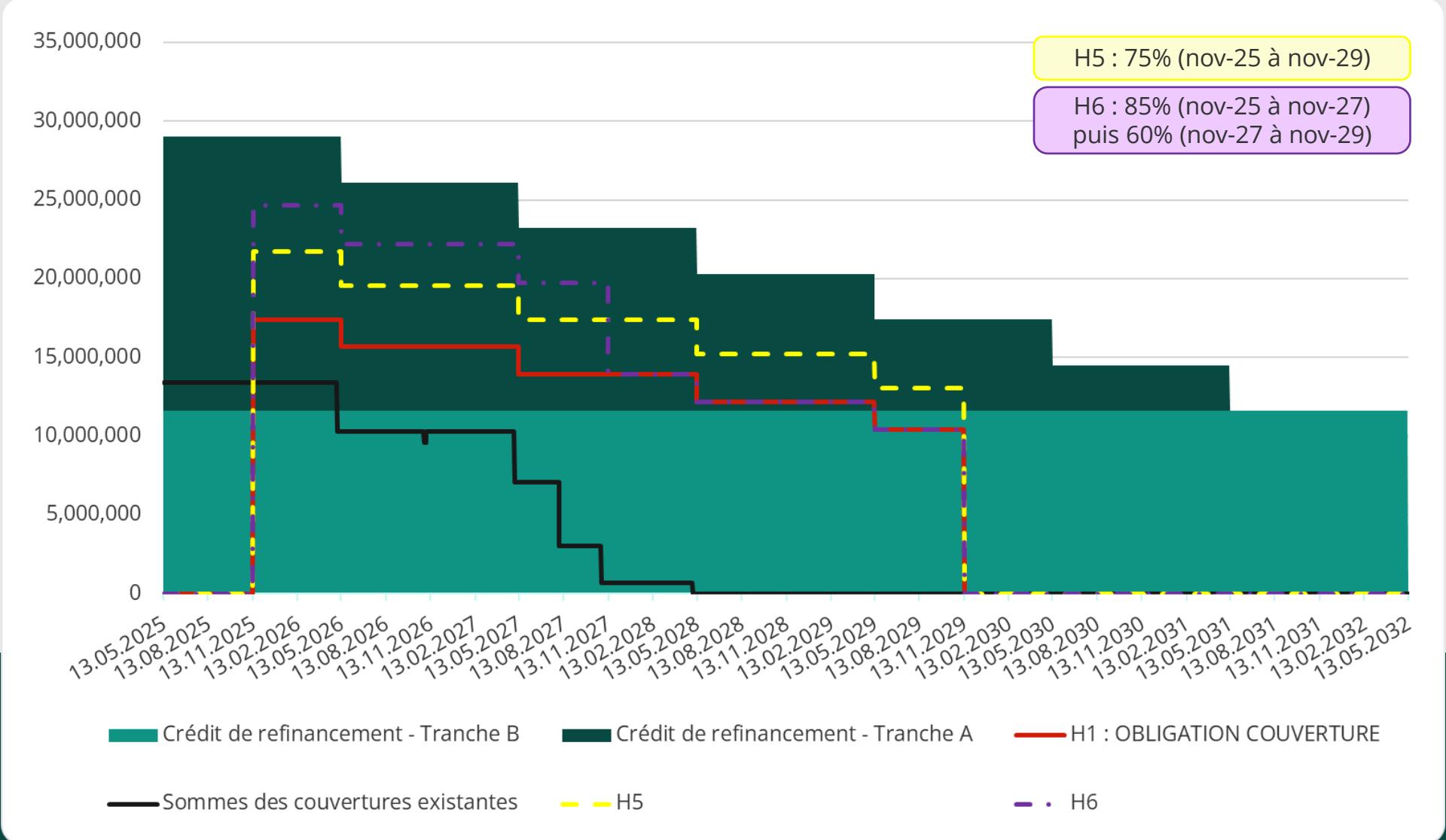
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1 bis	H2 bis
Valeur 1bp en EUR	3,637	10,926
Swap sans Floor	2.24%	2.34%
Swap avec Floor	2.27%	2.38%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1 bis	H2 bis	H3 bis	H4 bis	H5 bis	H6 bis
	4 ans	6.5 ans	4 ans	5 ans	4 ans	4 ans
Durée						
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	3,991,947	15,591,947	15,591,947	15,591,947	8,341,947	11,241,947
Début de période	13.11.2025	13.11.2025	13.11.2025	13.11.2025	13.11.2025	13.11.2025
Fin de période	13.11.2029	13.05.2032	13.11.2029	13.11.2030	13.11.2029	13.11.2029
Valeur 1bp en EUR	3,637	10,926	7,402	9,018	5,049	4,960
Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.27%	2.38%	2.21%	2.29%	2.24%	2.18%
Taux financement Max	2.27%	2.38%	2.21%	2.29%	2.24%	2.18%
Cap 2% annualisé	0.67%	0.78%	0.60%	0.68%	0.63%	0.58%
Taux financement Max	2.67%	2.78%	2.60%	2.68%	2.63%	2.58%
Cap 2.5% annualisé	0.46%	0.56%	0.41%	0.48%	0.43%	0.39%
Taux financement Max	2.96%	3.06%	2.91%	2.98%	2.93%	2.89%
Cap 3% annualisé	0.33%	0.41%	0.29%	0.34%	0.31%	0.27%
Taux financement Max	3.33%	3.41%	3.29%	3.34%	3.31%	3.27%
Prime des options en EUR						
Cap 0%	783,800	2,427,400	1,556,600	1,949,000	1,073,700	1,035,600
Cap 2%	232,200	793,400	424,400	582,900	304,200	273,800
Cap 2.5%	160,300	572,100	289,700	409,000	208,800	185,600
Cap 3%	113,000	419,100	204,300	293,600	147,200	130,500

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

*bis : en complément de la couverture existante

H1 bis = H1 - couverture existante

Détail des stratégies:

H1 : 60% de nov-25 à nov-29.

H2 : 100% de nov-25 à mai-32.

H3 : 100% de nov-25 à nov-29.

H4 : 100% de nov-25 à nov-30.

H5 : 75% de nov-25 à nov-29.

H6 : 85% de nov-25 à nov-27 puis 60% de nov-27 à nov-29.

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.

De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 bis Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboulement
11.11.2025	13.11.2025	13.02.2026	13.02.2026	8,341,947	8,816	-199,984
11.02.2026	13.02.2026	13.05.2026	13.05.2026	8,341,947	8,529	-191,455
11.05.2026	13.05.2026	13.08.2026	13.08.2026	9,302,435	9,831	-181,624
11.08.2026	13.08.2026	13.11.2026	13.11.2026	9,302,435	9,831	-171,793
11.11.2026	13.11.2026	15.02.2027	15.02.2027	9,302,435	10,045	-161,749
11.02.2027	15.02.2027	13.05.2027	13.05.2027	9,302,435	9,297	-152,452
11.05.2027	13.05.2027	13.08.2027	13.08.2027	10,354,747	10,943	-141,509
11.08.2027	13.08.2027	15.11.2027	15.11.2027	14,351,414	15,497	-126,012
11.11.2027	15.11.2027	14.02.2028	14.02.2028	16,701,414	17,459	-108,553
10.02.2028	14.02.2028	15.05.2028	15.05.2028	16,701,414	17,459	-91,095
11.05.2028	15.05.2028	14.08.2028	14.08.2028	15,225,000	15,915	-75,179
10.08.2028	14.08.2028	13.11.2028	13.11.2028	15,225,000	15,915	-59,264
09.11.2028	13.11.2028	13.02.2029	13.02.2029	15,225,000	16,090	-43,174
09.02.2029	13.02.2029	14.05.2029	14.05.2029	15,225,000	15,740	-27,433
10.05.2029	14.05.2029	13.08.2029	13.08.2029	13,050,000	13,642	-13,792
09.08.2029	13.08.2029	13.11.2029	13.11.2029	13,050,000	13,792	0

Prime lissée

0.43%

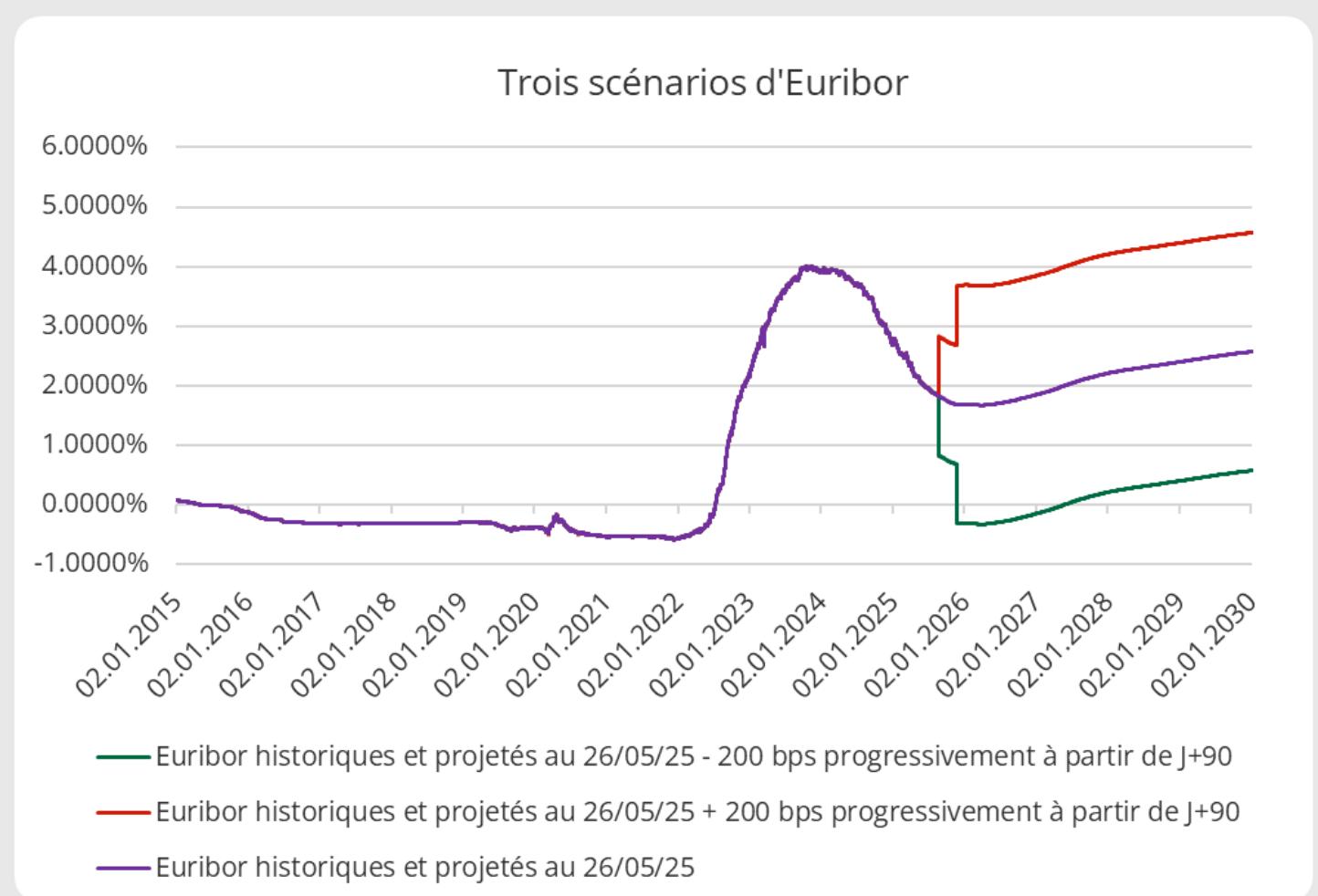
Total à payer

208,800

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

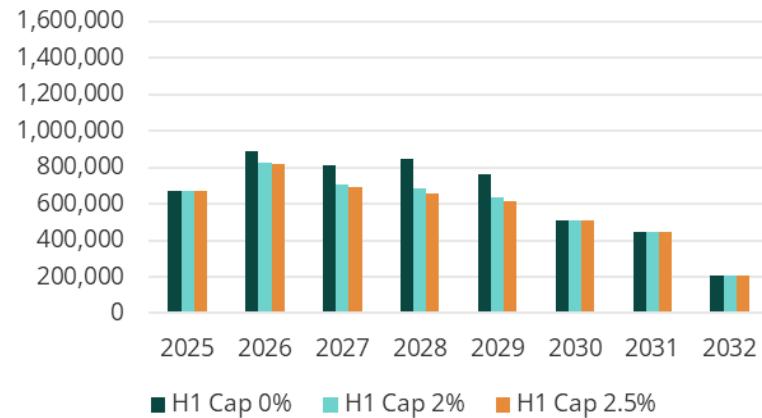
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **2.20%** sur la Tranche A et de **2.70%** sur la Tranche B du Crédit de Refinancement, l'impact de la variation des Euribor 3M, le coût des couvertures existantes et le coût de la couverture à mettre en place.

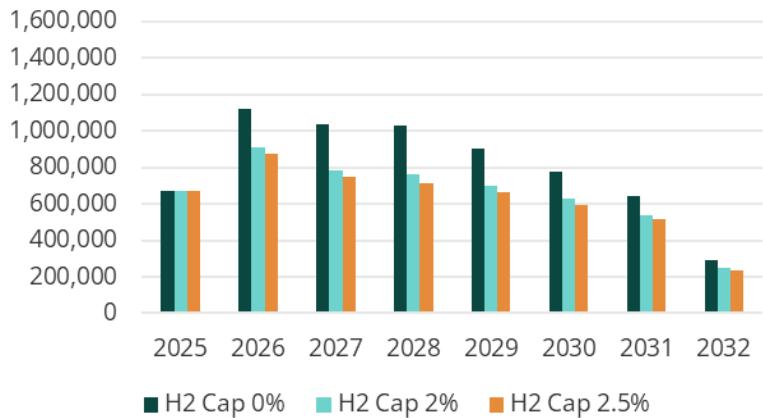


Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

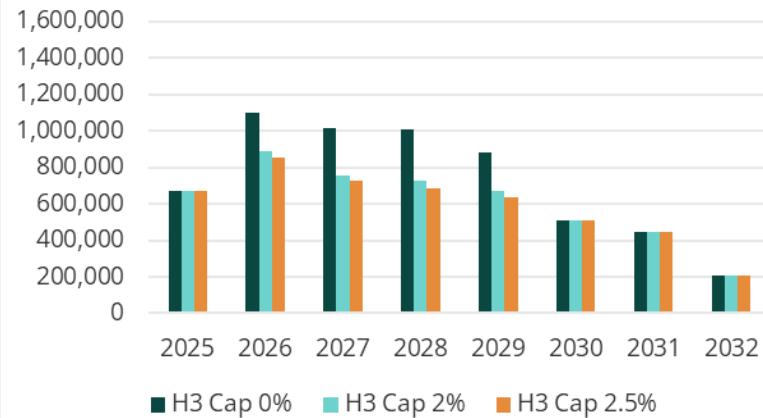
STRATEGIE H1



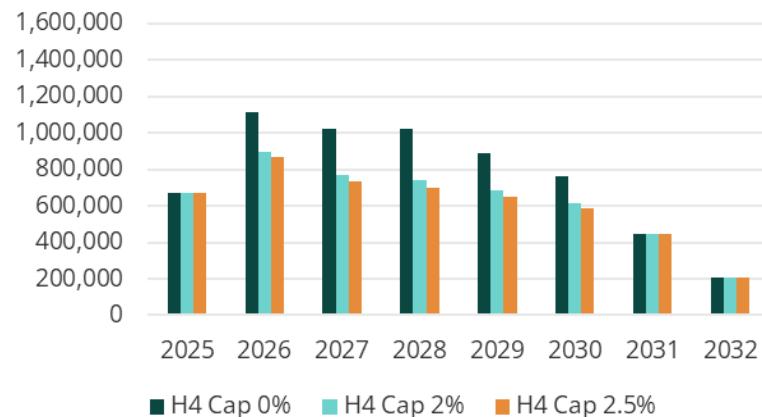
STRATEGIE H2



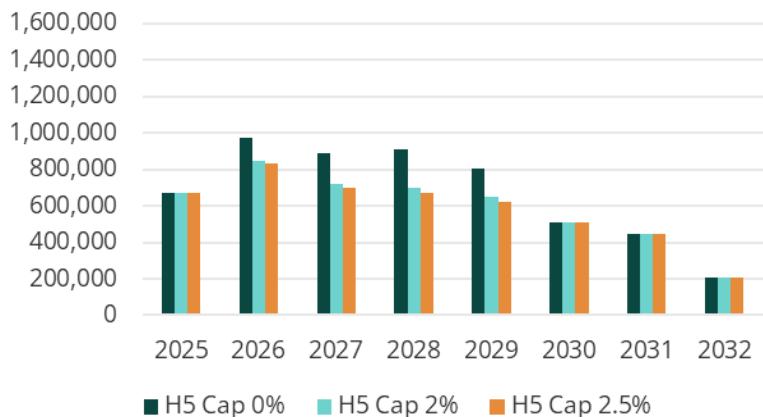
STRATEGIE H3



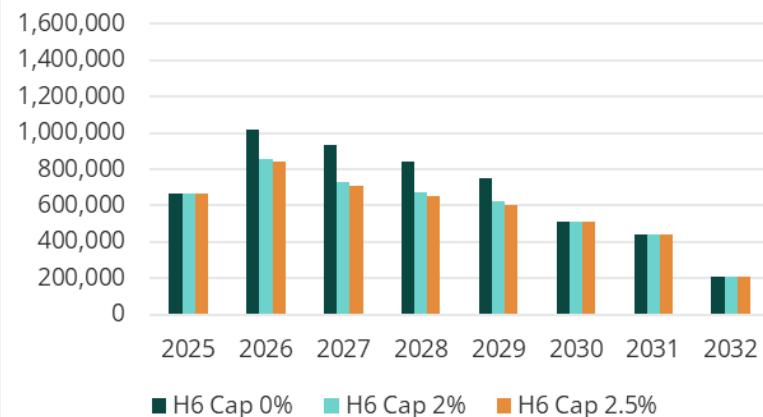
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

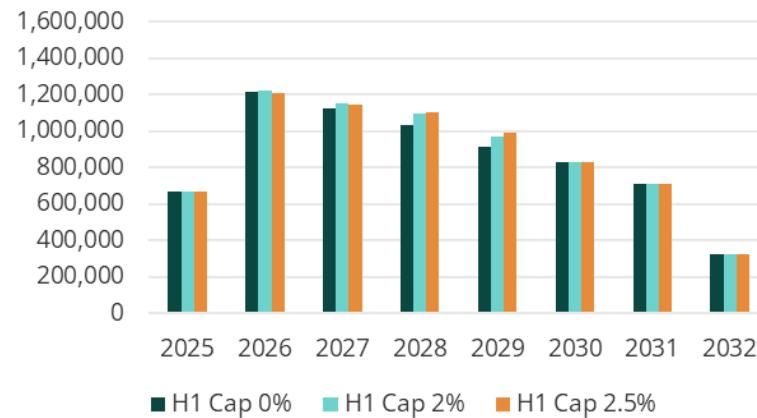


STRATEGIE H6

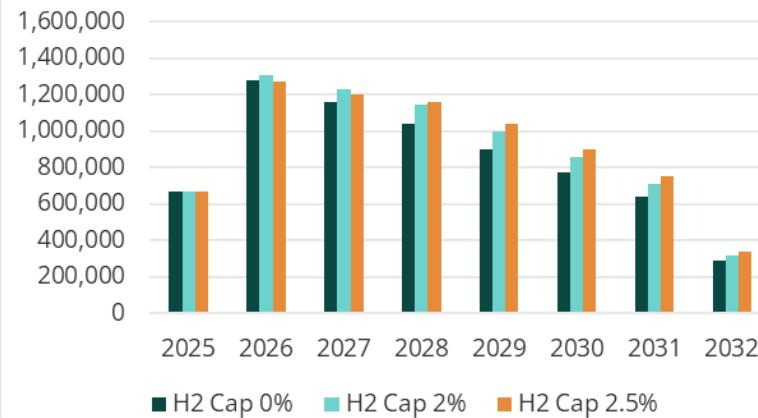


Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

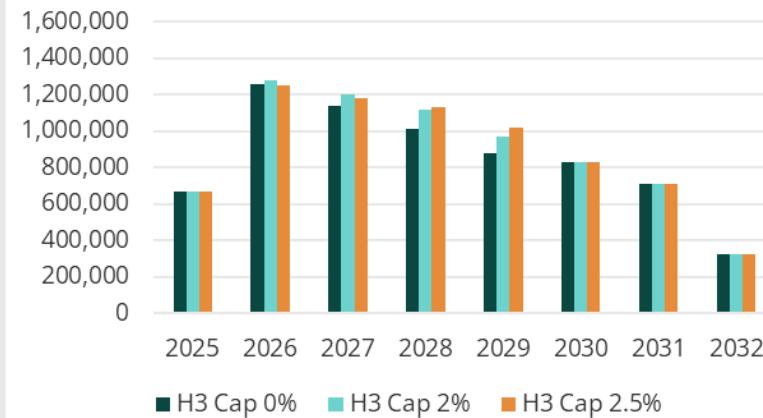
STRATEGIE H1



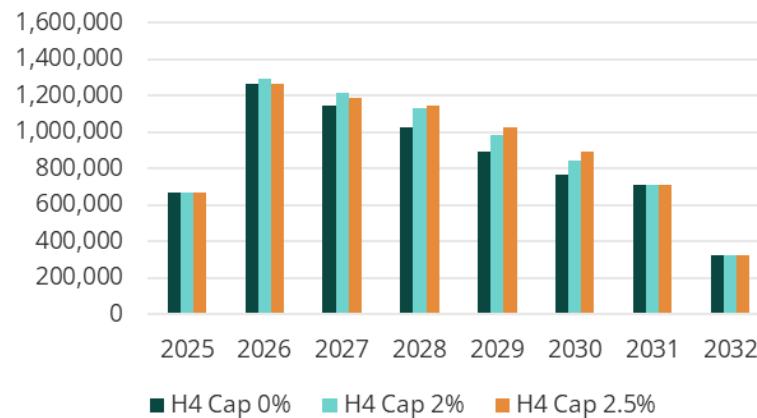
STRATEGIE H2



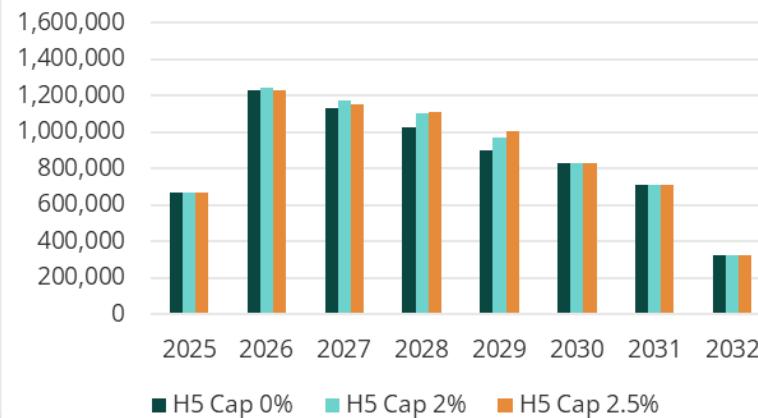
STRATEGIE H3



STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

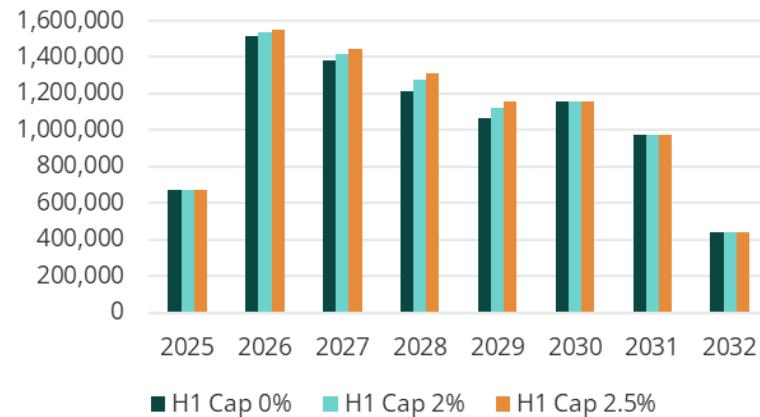


STRATEGIE H6

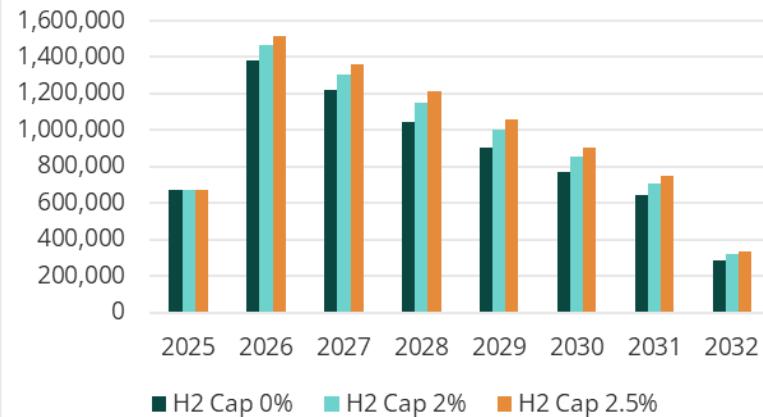


Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

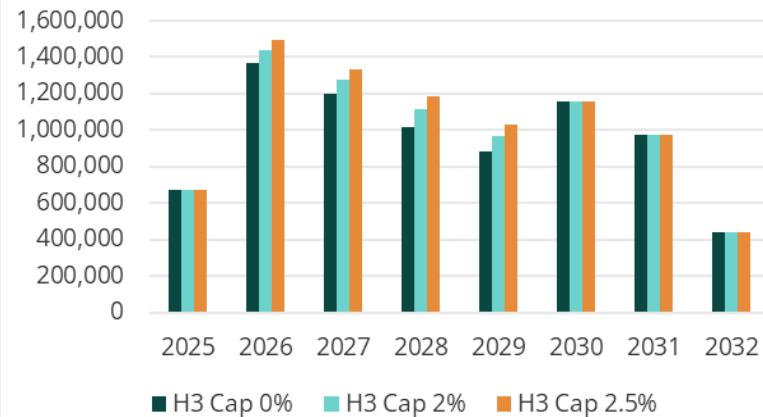
STRATEGIE H1



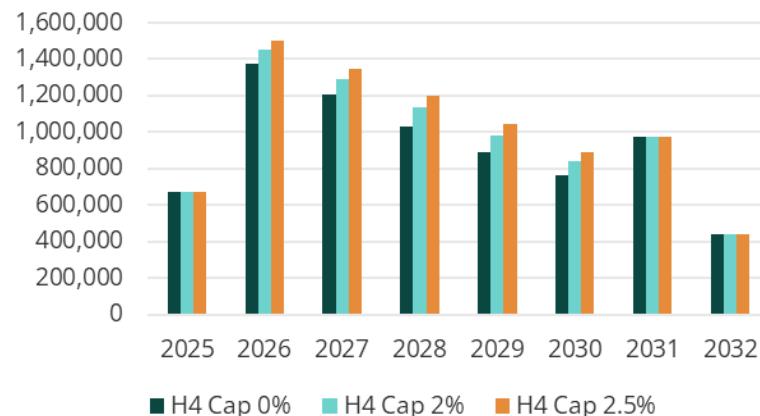
STRATEGIE H2



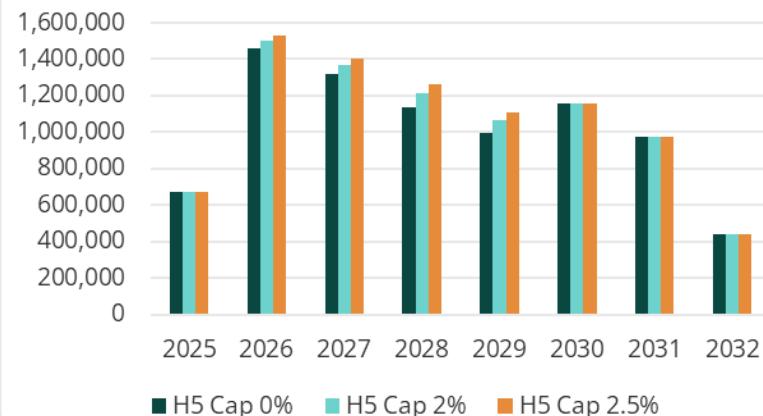
STRATEGIE H3



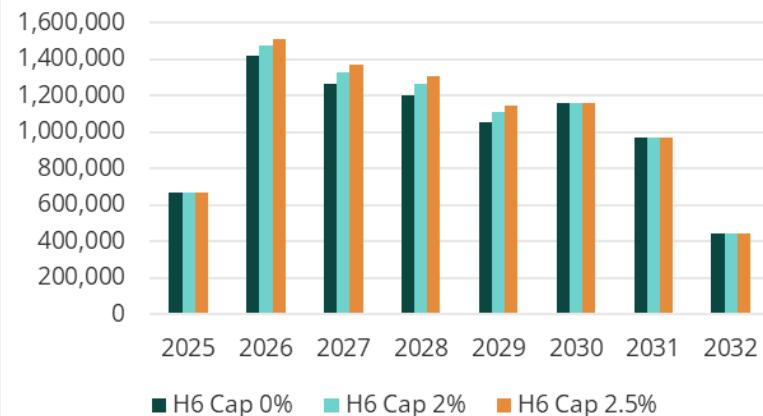
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

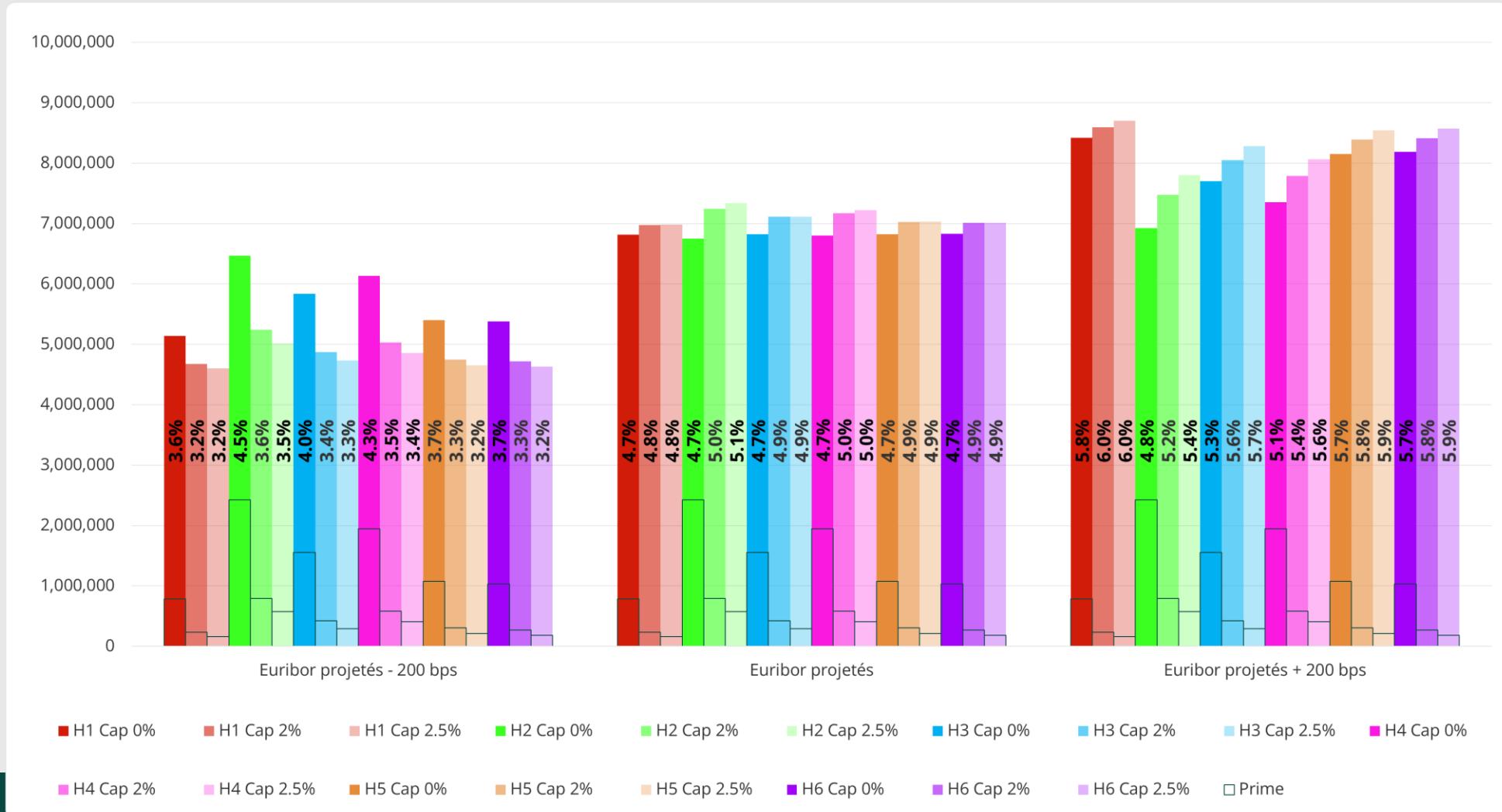


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	5,138,496	4,677,464	4,605,564	6,466,891	5,238,664	5,017,364	5,834,336	4,869,664	4,734,964
Euribor projetés	6,818,285	6,974,660	6,986,192	6,753,038	7,241,042	7,335,883	6,825,344	7,110,287	7,115,512
Euribor projetés + 200 bps	8,417,717	8,593,593	8,703,562	6,924,414	7,475,591	7,800,585	7,701,581	8,049,697	8,285,076

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	6,131,068	5,028,164	4,854,264	5,399,536	4,749,464	4,654,064	5,376,388	4,719,064	4,630,864
Euribor projetés	6,798,887	7,173,120	7,219,942	6,821,032	7,025,445	7,034,662	6,831,710	7,015,095	7,011,492
Euribor projetés + 200 bps	7,351,936	7,789,340	8,066,316	8,149,266	8,389,557	8,546,604	8,185,166	8,415,346	8,575,141

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit de refinancement - Tranche A		Crédit de refinancement - Tranche B		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE CIC Cap évo 0.5% puis 1% N°1	COUVERTURE EXISTANTE LCL Cap 3% N°2	COUVERTURE EXISTANTE LCL Cap 3% N°3	COUVERTURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir
		Amort.	CRD	Amort.	CRD								
13.05.2025	13.08.2025	0	17,400,000	0	11,600,000	29,000,000	3,054,000	6,279,333	4,074,720	13,408,053		0	0
13.08.2025	13.11.2025	0	17,400,000	0	11,600,000	29,000,000	3,054,000	6,279,333	4,074,720	13,408,053		0	0
13.11.2025	13.02.2026	0	17,400,000	0	11,600,000	29,000,000	3,054,000	6,279,333	4,074,720	13,408,053	60%	17,400,000	3,991,947
13.02.2026	13.05.2026	0	17,400,000	0	11,600,000	29,000,000	3,054,000	6,279,333	4,074,720	13,408,053	60%	17,400,000	3,991,947
13.05.2026	13.08.2026	2,900,000	14,500,000	0	11,600,000	26,100,000	3,054,000	4,786,000	2,432,565	10,272,565	60%	15,660,000	5,387,435
13.08.2026	13.11.2026	0	14,500,000	0	11,600,000	26,100,000	3,054,000	4,786,000	2,432,565	10,272,565	60%	15,660,000	5,387,435
13.11.2026	13.02.2027	0	14,500,000	0	11,600,000	26,100,000	2,350,000	5,490,000	2,432,565	10,272,565	60%	15,660,000	5,387,435
13.02.2027	13.05.2027	0	14,500,000	0	11,600,000	26,100,000	2,350,000	5,490,000	2,432,565	10,272,565	60%	15,660,000	5,387,435
13.05.2027	13.08.2027	2,900,000	11,600,000	0	11,600,000	23,200,000	2,350,000	3,996,667	698,586	7,045,253	60%	13,920,000	6,874,747
13.08.2027	13.11.2027	0	11,600,000	0	11,600,000	23,200,000	2,350,000	0	698,586	3,048,586	60%	13,920,000	10,871,414
13.11.2027	13.02.2028	0	11,600,000	0	11,600,000	23,200,000	0	0	698,586	698,586	60%	13,920,000	13,221,414
13.02.2028	13.05.2028	0	11,600,000	0	11,600,000	23,200,000	0	0	698,586	698,586	60%	13,920,000	13,221,414
13.05.2028	13.08.2028	2,900,000	8,700,000	0	11,600,000	20,300,000	0	0	0	0	60%	12,180,000	12,180,000
13.08.2028	13.11.2028	0	8,700,000	0	11,600,000	20,300,000	0	0	0	0	60%	12,180,000	12,180,000
13.11.2028	13.02.2029	0	8,700,000	0	11,600,000	20,300,000	0	0	0	0	60%	12,180,000	12,180,000
13.02.2029	13.05.2029	0	8,700,000	0	11,600,000	20,300,000	0	0	0	0	60%	12,180,000	12,180,000
13.05.2029	13.08.2029	2,900,000	5,800,000	0	11,600,000	17,400,000	0	0	0	0	60%	10,440,000	10,440,000
13.08.2029	13.11.2029	0	5,800,000	0	11,600,000	17,400,000	0	0	0	0	60%	10,440,000	10,440,000
13.11.2029	13.02.2030	0	5,800,000	0	11,600,000	17,400,000	0	0	0	0		0	0
13.02.2030	13.05.2030	0	5,800,000	0	11,600,000	17,400,000	0	0	0	0		0	0
13.05.2030	13.08.2030	2,900,000	2,900,000	0	11,600,000	14,500,000	0	0	0	0		0	0
13.08.2030	13.11.2030	0	2,900,000	0	11,600,000	14,500,000	0	0	0	0		0	0
13.11.2030	13.02.2031	0	2,900,000	0	11,600,000	14,500,000	0	0	0	0		0	0
13.02.2031	13.05.2031	0	2,900,000	0	11,600,000	14,500,000	0	0	0	0		0	0
13.05.2031	13.08.2031	2,900,000	0	0	11,600,000	11,600,000	0	0	0	0		0	0
13.08.2031	13.11.2031	0	0	0	11,600,000	11,600,000	0	0	0	0		0	0
13.11.2031	13.02.2032	0	0	0	11,600,000	11,600,000	0	0	0	0		0	0
13.02.2032	13.05.2032	0	0	0	11,600,000	11,600,000	0	0	0	0		0	0
13.05.2032	13.08.2032	0	0	11,600,000	0	0	0	0	0	0		0	0

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Totale	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	H2	H3	H4	H5	H6	H1bis= H1 - Couv. Exist.	H2bis= H2 - Couv.Exist	H3bis= H3 - Couv.Exist	H4bis= H4 - Couv.Exist	H5bis= H5 - Couv.Exist	H6bis= H6 - Couv.Exist	
13.05.2025	13.08.2025	29,000,000	13,408,053	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13.08.2025	13.11.2025	29,000,000	13,408,053	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13.11.2025	13.02.2026	29,000,000	13,408,053	17,400,000	29,000,000	29,000,000	29,000,000	21,750,000	24,650,000	3,991,947	15,591,947	15,591,947	15,591,947	15,591,947	8,341,947	11,241,947
13.02.2026	13.05.2026	29,000,000	13,408,053	17,400,000	29,000,000	29,000,000	29,000,000	21,750,000	24,650,000	3,991,947	15,591,947	15,591,947	15,591,947	15,591,947	8,341,947	11,241,947
13.05.2026	13.08.2026	26,100,000	10,272,565	15,660,000	26,100,000	26,100,000	26,100,000	19,575,000	22,185,000	5,387,435	15,827,435	15,827,435	15,827,435	15,827,435	9,302,435	11,912,435
13.08.2026	13.11.2026	26,100,000	10,272,565	15,660,000	26,100,000	26,100,000	26,100,000	19,575,000	22,185,000	5,387,435	15,827,435	15,827,435	15,827,435	15,827,435	9,302,435	11,912,435
13.11.2026	13.02.2027	26,100,000	10,272,565	15,660,000	26,100,000	26,100,000	26,100,000	19,575,000	22,185,000	5,387,435	15,827,435	15,827,435	15,827,435	15,827,435	9,302,435	11,912,435
13.02.2027	13.05.2027	26,100,000	10,272,565	15,660,000	26,100,000	26,100,000	26,100,000	19,575,000	22,185,000	5,387,435	15,827,435	15,827,435	15,827,435	15,827,435	9,302,435	11,912,435
13.05.2027	13.08.2027	23,200,000	7,045,253	13,920,000	23,200,000	23,200,000	23,200,000	17,400,000	19,720,000	6,874,747	16,154,747	16,154,747	16,154,747	16,154,747	10,354,747	12,674,747
13.08.2027	13.11.2027	23,200,000	3,048,586	13,920,000	23,200,000	23,200,000	23,200,000	17,400,000	19,720,000	10,871,414	20,151,414	20,151,414	20,151,414	20,151,414	14,351,414	16,671,414
13.11.2027	13.02.2028	23,200,000	698,586	13,920,000	23,200,000	23,200,000	23,200,000	17,400,000	13,920,000	13,221,414	22,501,414	22,501,414	22,501,414	22,501,414	16,701,414	13,221,414
13.02.2028	13.05.2028	23,200,000	698,586	13,920,000	23,200,000	23,200,000	23,200,000	17,400,000	13,920,000	13,221,414	22,501,414	22,501,414	22,501,414	22,501,414	16,701,414	13,221,414
13.05.2028	13.08.2028	20,300,000	0	12,180,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	15,225,000	12,180,000	12,180,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	15,225,000	12,180,000
13.08.2028	13.11.2028	20,300,000	0	12,180,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	15,225,000	12,180,000	12,180,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	15,225,000	12,180,000
13.11.2028	13.02.2029	20,300,000	0	12,180,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	15,225,000	12,180,000	12,180,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	15,225,000	12,180,000
13.02.2029	13.05.2029	20,300,000	0	12,180,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	15,225,000	12,180,000	12,180,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	20,300,000	15,225,000	12,180,000
13.05.2029	13.08.2029	17,400,000	0	10,440,000	17,400,000	17,400,000	17,400,000	13,050,000	10,440,000	10,440,000	17,400,000	17,400,000	17,400,000	17,400,000	13,050,000	10,440,000
13.08.2029	13.11.2029	17,400,000	0	10,440,000	17,400,000	17,400,000	17,400,000	13,050,000	10,440,000	10,440,000	17,400,000	17,400,000	17,400,000	17,400,000	13,050,000	10,440,000
13.11.2029	13.02.2030	17,400,000	0	0	17,400,000	0	17,400,000	0	0	0	17,400,000	0	17,400,000	0	0	
13.02.2030	13.05.2030	17,400,000	0	0	17,400,000	0	17,400,000	0	0	0	17,400,000	0	17,400,000	0	0	
13.05.2030	13.08.2030	14,500,000	0	0	14,500,000	0	14,500,000	0	0	0	14,500,000	0	14,500,000	0	0	
13.08.2030	13.11.2030	14,500,000	0	0	14,500,000	0	14,500,000	0	0	0	14,500,000	0	14,500,000	0	0	
13.11.2030	13.02.2031	14,500,000	0	0	14,500,000	0	0	0	0	0	14,500,000	0	0	0	0	
13.02.2031	13.05.2031	14,500,000	0	0	14,500,000	0	0	0	0	0	14,500,000	0	0	0	0	
13.05.2031	13.08.2031	11,600,000	0	0	11,600,000	0	0	0	0	0	11,600,000	0	0	0	0	
13.08.2031	13.11.2031	11,600,000	0	0	11,600,000	0	0	0	0	0	11,600,000	0	0	0	0	
13.11.2031	13.02.2032	11,600,000	0	0	11,600,000	0	0	0	0	0	11,600,000	0	0	0	0	
13.02.2032	13.05.2032	11,600,000	0	0	11,600,000	0	0	0	0	0	11,600,000	0	0	0	0	
13.05.2032	13.08.2032	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Valorisation des couvertures en vie

(21/05/2025)

Allocation/Link ID	Strategy ID	Trade ID	Counterparty	Trade	Effective	Maturity	Trade Type	Strike	Index	Initial Notional	Outstanding Notional
Derivatives - Cap											
CIC01-D	CIC01-D	1	CIC	22-Jan-21	29-Jan-21	29-Oct-27	BUY	Cap	0.5000%	Euribor3m EUR 4,698,000.00 EUR	3,054,000.01
LCL01-D	LCL01-D	2	LCL	20-Jul-23	03-Aug-23	03-Aug-27	BUY	Cap	3.0000%	Euribor3m EUR 5,638,000.00 EUR	6,279,333.34
LCL01-D	LCL01-D	3	LCL	20-Jul-23	03-Aug-23	03-Aug-27	PAY	Premium	0.8100%	EUR 5,638,000.00 EUR	6,279,333.34
LCL02-D	LCL02-D	4	LCL	05-Sep-23	03-Nov-23	03-May-28	BUY	Cap	3.0000%	Euribor3m EUR 7,000,000.00 EUR	4,074,720.05
LCL02-D	LCL02-D	5	LCL	05-Sep-23	03-Nov-23	03-May-28	PAY	Premium	0.8100%	EUR 7,000,000.00 EUR	4,074,720.05
											13,408,053.40
											TOTAL 13,408,053.40

Valuation					
EUR					
Fair Value *	Intrinsic Value	Time Value	Fair Value **	Accrued Interests	
2.59%	79,066.61	76,135.45	2,931.16	75,813.07	3,253.55
0.06%	3,857.70	-	3,857.70	3,857.70	-
-1.59%	-99,714.79	-	-99,714.79	-97,171.66	-2,543.13
0.06%	2,494.53	-	2,494.53	2,494.53	-
-1.42%	-57,870.64	-	-57,870.64	-56,220.38	-1,650.26
	-72,166.58	76,135.45	-148,302.04	-71,226.74	-939.85
	-72,166.58	76,135.45	-148,302.04	-71,226.74	-939.85

Contrat

Clauses contractuelles

Daté : 13 mai 2025

007074/007074-00110/MYSE

L_LIVE_EMEA2:105502335v2

Contrat de Prêt Senior

entre

EOWIN HOLDING 1
en qualité d'Emprunteur

CREDIT LYONNAIS
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE
en qualité d'Arrangeurs Mandatés

CREDIT LYONNAIS
en qualité de Coordinateur, d'Agent Senior et d'Agent des Sûretés

et

LES ENTITÉS DONT LA LISTE FIGURE EN ANNEXE 1
en qualité de Prêteurs Initiaux

d'un montant maximal global de 35.000.000 EUR relatif notamment au refinancement partiel de l'endettement existant de la société Eowin Holding 1



EOWIN

Clauses contractuelles

Financement – Crédit de refinancement

CRÉDITS SENIOR

Crédits Senior

Sous réserve des termes et conditions du Contrat, les Prêteurs Senior consentent à l'Emprunteur dans la limite du Total des Engagements, soit 35.000.000 EUR à la Date de Signature :

- (A) le Crédit de Refinancement d'un montant global égal à la somme des Engagements au titre de la Tranche A et de la Tranche B, soit 29.000.000 EUR à la Date de Signature ; et

« **Tranches** » désigne la Tranche A, la Tranche B, la Tranche A1, la Tranche B1, la Tranche A2 ou la Tranche B2 ou, le cas échéant, le montant en principal restant dû au titre de celles-ci.

« **Tranche A** » désigne la tranche A du Crédit de Refinancement d'un montant maximum en principal de 17.400.000 EUR.

« **Tranche B** » désigne la tranche B du Crédit de Refinancement d'un montant maximum en principal de 11.600.000 EUR.

Financement – Crédit de croissance externe

Clauses contractuelles

(B) le Crédit de Croissance Externe Confirmé d'un montant global égal à la somme des Engagements au titre de la Tranche A1 et de la Tranche B1, soit 6.000.000 EUR à la Date de Signature.

« **Tranche A1** » désigne la tranche A1 du Crédit de Croissance Externe Confirmé d'un montant maximum en principal de 3.600.000 EUR.

« **Tranche B1** » désigne la tranche B1 du Crédit de Croissance Externe Confirmé d'un montant maximum en principal de 2.400.000 EUR.

« **Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne le crédit à terme non confirmé d'un montant maximum en principal de 14.000.000 EUR pouvant, le cas échéant, être confirmé dans le respect des stipulations de l'Article 2.2 et mis à la disposition de l'Emprunteur sous la forme de la Tranche A2 et de la Tranche B2, dans les conditions prévues au Contrat.

« **Tranche A2** » désigne la tranche A2 d'un Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, sous réserve de sa confirmation conformément à l'Article 2.2, d'un montant maximum en principal de 8.400.000 EUR.

« **Tranche B2** » désigne la tranche B2 d'un Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, sous réserve de sa confirmation conformément à l'Article 2.2, d'un montant maximum en principal de 5.600.000 EUR.

Clauses contractuelles

Financement

« **Endettement Non Refinancé** » désigne, le cas échéant, toutes Dettes Financières (à l'exception de l'Endettement Existant Refinancé) restant dues par les membres du Groupe à des tiers extérieurs au Groupe à la Date de Réalisation dont la liste à la Date de Signature, avec l'indication des montants restant dus en principal, figure à la partie 1 de l'Annexe 7.

« **Endettement Existant Refinancé** » désigne les Dettes Financières (i) d'un montant total de 16.261.791,73 EUR (en ce compris les intérêts capitalisés, intérêts courus et prime de non conversion) à la Date de Réalisation dues par l'Emprunteur au titre des Obligations Investisseurs 2023 et (ii) d'un montant total de 12.159.962,56EUR (en ce compris les intérêts courus et les commissions de non-utilisation) à la Date de Réalisation dues par Eowin Holding 1 au titre du Contrat 2023, devant être remboursées à la Date de Réalisation, conformément au Tableau des Flux et dont la liste à la Date de Signature, avec l'indication des montants restant dus en principal, figure à la partie 2 de l'Annexe 7.

Clauses contractuelles

Remboursement

« **Date de Remboursement de la Tranche A** » désigne, s'agissant de la Tranche A, chacune des dates de remboursement figurant dans la colonne « Date de Remboursement de la Tranche A » du tableau au paragraphe (A) de l'Article 6.1.

« **Date de Remboursement de la Tranche A1** » désigne, s'agissant de la Tranche A1, chacune des dates de remboursement visées aux paragraphes (A) à (C) de l'Article 6.2.

« **Date de Remboursement de la Tranche A2** » désigne, s'agissant de la Tranche A2, chacune des dates de remboursement visées aux paragraphes (A) à (C) de l'Article 6.3.

« **Date de Remboursement de la Tranche B1** » désigne, s'agissant de la Tranche B1, la date correspondant au septième anniversaire de la Date de Signature ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

« **Date de Remboursement de la Tranche B2** » désigne, s'agissant de la Tranche B2, la date correspondant au septième anniversaire de la Date de Signature ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

Remboursement – Crédit de refinancement

Clauses contractuelles

REMBOURSEMENT NORMAL DES PRÊTS SENIOR

Remboursement normal du Prêt de Refinancement

- (A) L'Emprunteur remboursera la Tranche A à hauteur des montants et aux dates stipulés dans l'échéancier ci-dessous.

Date de Remboursement de la Tranche A	Principal Dû (EUR)
13/05/2026	2.900.000
13/05/2027	2.900.000
13/05/2028	2.900.000
13/05/2029	2.900.000
13/05/2030	2.900.000
13/05/2031	2.900.000

- (B) L'Emprunteur remboursera la Tranche B en une seule fois à la Date de Remboursement de la Tranche B, soit le 13/05/2032.

Remboursement – Crédit de croissance externe

Clauses contractuelles

Remboursement normal des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé

- (A) L'ensemble des Tirages au titre de la Tranche A1 mis à disposition de l'Emprunteur pendant la période s'étendant depuis la Date de Réalisation (inclus) jusqu'à la première date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé le dernier jour de cette période (la « **Première Date de Consolidation** »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé en 5 annuités d'un montant en principal égal, pour la première fois à la deuxième date anniversaire de la Date de Réalisation puis à chaque date anniversaire de la Date de Réalisation et jusqu'à la sixième date anniversaire de la Date de Réalisation.
- (B) L'ensemble des Tirages au titre de la Tranche A1 mis à disposition de l'Emprunteur pendant la période s'étendant depuis le lendemain de la Première Date de Consolidation (inclus) jusqu'à la deuxième date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé le dernier jour de cette période (la « **Deuxième Date de Consolidation** »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé en 4 annuités d'un montant en principal égal, pour la première fois à la troisième date anniversaire de la Date de Réalisation puis à chaque date anniversaire de la Date de Réalisation jusqu'à la sixième date anniversaire de la Date de Réalisation.
- (C) L'ensemble des Tirages au titre de la Tranche A1 mis à disposition de l'Emprunteur pendant la période s'étendant depuis le lendemain de la Deuxième Date de Consolidation (inclus) jusqu'à la troisième date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé le dernier jour de cette période (la « **Troisième Date de Consolidation** »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé en 3 annuités d'un montant en principal égal, pour la première fois à la quatrième date anniversaire de la Date de Réalisation puis à chaque date anniversaire de la Date de Réalisation jusqu'à la sixième date anniversaire de la Date de Réalisation.
- (D) L'Emprunteur remboursera la Tranche B1, en une seule fois à la Date de Remboursement de la Tranche B1, soit le 13/05/2032.
- (E) Tout montant du Crédit de Croissance Externe Confirmé remboursé le sera à titre définitif.

Remboursement normal des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

- (A) L'ensemble des Tirages au titre de la Tranche A2 mis à disposition de l'Emprunteur pendant la période s'étendant depuis la Date de Réalisation (inclus) jusqu'à la première date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé le dernier jour de cette période (la « **Première Date de Consolidation** »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé en 4 annuités d'un montant en principal égal, pour la première fois à la deuxième date anniversaire de la Date de Réalisation puis à chaque date anniversaire de la Date de Réalisation jusqu'à la sixième date anniversaire de la Date de Réalisation.
- (B) L'ensemble des Tirages au titre de la Tranche A2 mis à disposition de l'Emprunteur pendant la période s'étendant depuis le lendemain de la Première Date de Consolidation (inclus) jusqu'à la deuxième date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé le dernier jour de cette période (la « **Deuxième Date de Consolidation** »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé en 4 annuités d'un montant en principal égal, pour la première fois à la troisième date anniversaire de la Date de Réalisation puis à chaque date anniversaire de la Date de Réalisation jusqu'à la sixième date anniversaire de la Date de Réalisation.
- (C) L'ensemble des Tirages au titre de la Tranche A2 mis à disposition de l'Emprunteur pendant la période s'étendant depuis le lendemain de la Deuxième Date de Consolidation (inclus) jusqu'à la troisième date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé le dernier jour de cette période (la « **Troisième Date de Consolidation** »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé en 3 annuités d'un montant en principal égal, pour la première fois à la quatrième date anniversaire de la Date de Réalisation puis à chaque date anniversaire de la Date de Réalisation jusqu'à la sixième date anniversaire de la Date de Réalisation.
- (D) L'Emprunteur remboursera la Tranche B2, en une seule fois à la Date de Remboursement de la Tranche B2, soit le 13/05/2032.

Clauses contractuelles

Intérêts

« EURIBOR » désigne :

- (A) le Taux Écran applicable, à 11h00 (heure de Bruxelles), le Jour de Fixation, pour des dépôts en Euro d'une durée égale à celle de la Période d'Intérêts du Prêt Senior considéré ; ou
- (B) tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 12.1,
et si, dans les deux cas, ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera considéré comme égal à zéro.

« Marge Initiale » désigne :

- (A) en ce qui concerne la Tranche A, 2,20 % par an ;
- (B) en ce qui concerne la Tranche A1, 2,20 % par an ;
- (C) en ce qui concerne la Tranche A2 de chaque Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2, le taux annuel déterminé conformément audit Article 2.2 ;
- (D) en ce qui concerne la Tranche B, 2,70 % par an ;
- (E) en ce qui concerne la Tranche B1, 2,70 % par an ;
- (F) en ce qui concerne la Tranche B2 de chaque Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2, le taux annuel déterminé conformément audit Article 2.2.

Ajustement de la Marge

- (A) La Marge applicable aux Prêts Senior sera révisée annuellement ou (sous réserve de la réalisation de l'Acquisition Autorisée concernée) lors de la réception d'un Certificat de Ratios Financiers Acquisition Autorisée, et pour la première fois pour la Période de Calcul se terminant le 31 décembre 2025 ou (sous réserve de la réalisation de l'Acquisition Autorisée concernée) lors de la réception d'un Certificat de Ratios Financiers Acquisition Autorisée, à la baisse ou à la hausse en fonction du niveau du Ratio de Levier indiqué dans le Certificat de Conformité Annuel pour la Période de Calcul concernée, conformément au tableau ci-dessous :

Ratio de Levier (« R1 ») Niveau	Tranche A Marge applicable (%)	Tranche B Marge applicable (%)	Tranche A1 Marge applicable (%)	Tranche B1 Marge applicable (%)
$R1 \geq 3,5x$	2,40%	2,90%	2,40%	2,90%
$2,5x \leq R1 < 3,5x$	2,20%	2,70%	2,20%	2,70%
$1,5x \leq R1 < 2,5x$	2,00%	2,50%	2,00%	2,50%
$R1 < 1,5x$	1,80%	2,30%	1,80%	2,30%

- (B) Toute variation à la baisse ou à la hausse de la Marge prendra effet au premier jour de la Période d'Intérêts au cours de laquelle ont été remis à l'Agent Senior les Comptes Annuels Consolidés et le Certificat de Conformité Annuel pour la Période de Calcul concernée ou, le cas échéant, le Certificat de Ratios Financiers Acquisition Autorisée, à condition que lesdits comptes et certificat aient été remis au moins 5 Jours Ouvrés avant le dernier jour de ladite Période d'Intérêts. À défaut, l'ajustement de la Marge prendra effet au premier jour de la Période d'Intérêts suivante.

Intérêts

Clauses contractuelles

INTÉRÊTS

Calcul des intérêts

- (A) Le taux servant de base au calcul des intérêts courus sur chaque Prêt Senior pour toute Période d'Intérêts, sera le taux annuel, exprimé en pourcentage, égal à la somme :
- (1) de la Marge applicable ;
 - (2) de l'EURIBOR pour la Période d'Intérêts en question (ou, le cas échéant, s'agissant de la première Période d'Intérêts à compter de la Date de Réalisation, l'ESTR) ; et
 - (3) des éventuels Coûts Obligatoires.
- (B) Les intérêts au titre des Prêts Senior seront calculés par référence à des Périodes d'Intérêts successives déterminées conformément aux stipulations de l'Article 11.1.
- (C) Les intérêts seront calculés par l'Agent Senior sur la base (1) du nombre exact de jours écoulés au cours de la Période d'Intérêts concernée (le premier jour de chaque Période d'Intérêts étant inclus et le dernier jour exclu) divisé par trois cent soixante (360) et (2) de l'encours du Prêt Senior concerné au premier jour de la Période d'Intérêts considérée.
- (D) Dans l'hypothèse où l'encours d'un Prêt Senior augmenterait ou diminuerait au cours d'une Période d'Intérêts du fait, notamment, de l'incorporation d'intérêts capitalisés ou d'un remboursement intervenant à une date autre qu'une date de paiement d'intérêts établie conformément à l'Article 10.2, le calcul ci-dessus s'effectuera en prenant en compte cette augmentation ou cette diminution de l'encours du Prêt Senior concerné au cours de la Période d'Intérêts considérée sur une base *prorata temporis*.

PERIODES D'INTERETS

Choix des Périodes d'Intérêts

- (A) La première Période d'Intérêts relative à un Prêt Senior aura une durée convenue entre l'Agent Senior et l'Emprunteur et à défaut sera de la durée stipulée à l'Article 11.1(B).
- (B) Sous réserve des autres stipulations du présent Article 11.1, chaque Période d'Intérêts d'un Tirage aura une durée de 3 mois. Il est précisé que toutes les Périodes d'Intérêts du Crédit de Croissance Externe Confirmé et, le cas échéant, du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation conformément aux stipulations de l'Article 2.2) auront la même durée (sous réserve le cas échéant des stipulations de l'Article 11.1(A) et concorderont également avec les dates de Paiements d'Intérêts du Crédit de Refinancement).
- (C) Aucune Période d'Intérêts ne pourra avoir une durée allant au-delà de :
- (1) la Date de Remboursement Finale de la Tranche A (s'agissant de la Tranche A), étant précisé que la durée de chaque Période d'Intérêts relative à la Tranche A sera le cas échéant réduite de façon à faire coïncider son dernier jour avec une Date de Remboursement de la Tranche A ;
 - (2) la Date de Remboursement de la Tranche B (s'agissant de la Tranche B) ;
 - (3) la Date de Remboursement Finale de la Tranche A1 (s'agissant de la Tranche A1), étant précisé que la durée de chaque Période d'Intérêts relative à la Tranche A1 sera le cas échéant réduite de façon à faire coïncider son dernier jour avec une Date de Remboursement de la Tranche A1 ;
 - (4) la Date de Remboursement de la Tranche B1 (s'agissant de la Tranche B1) ;
 - (5) la Date de Remboursement Finale de la Tranche A2 (s'agissant de la Tranche A2), étant précisé que la durée de chaque Période d'Intérêts relative à toute Tranche A2 mise à disposition au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé sera le cas échéant réduite de façon à faire coïncider son dernier jour avec une Date de Remboursement de la Tranche A2 ;
 - (6) la Date de Remboursement de la Tranche B2 (s'agissant de la Tranche B2).
- (D) À l'exception de la première Période d'Intérêts qui commencera à la Date de Tirage concernée, chaque Période d'Intérêts relative à un Prêt Senior commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

« **Banques de Couverture** » désigne le ou les établissements choisis par l'Emprunteur ayant conclu un ou plusieurs Contrats de Couverture, étant précisé que si une Banque de Couverture qui est un Prêteur Senior ou Affilié de Prêteur Senior cesse d'être Prêteur Senior ou Affilié de Prêteur Senior, elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur Senior ou d'Affilié de Prêteur Senior à la date de conclusion du ou des Contrats(s) de Couverture.

« **Contrat de Couverture** » désigne tout contrat de couverture de taux d'intérêts basé sur le contrat cadre ISDA ou le contrat cadre FBF devant être conclu par (ou transféré à) l'Emprunteur conformément à l'Article 23.20, étant entendu que tout Contrat de Couverture constituera un contrat distinct du Contrat, et que la résiliation de tout Contrat de Couverture se fera conformément aux stipulations dudit Contrat de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'une soultre de résiliation en faveur ou en défaveur de l'Emprunteur.

Contrats de Couverture

- (A) L'Emprunteur s'engage à conclure (le cas échéant par novation et/ou avenant de contrats existants) avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 6 mois de la Date de Réalisation, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 2% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour une durée minimum de 4 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60% du Prêt de Refinancement.

Obligation de couverture

Clauses contractuelles

- (B) L'Emprunteur s'engage à conclure (le cas échéant par novation et/ou avenant de contrats existants) avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 6 mois de la Première Date de Consolidation, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 2% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts suivant la Première Date de Consolidation pour une durée minimum de 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60% du montant consolidé des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé, et/ou des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation, conformément aux stipulations de l'Article 2.2), mise à la disposition de l'Emprunteur entre la Date de Réalisation et la Première Date de Consolidation.
- (C) L'Emprunteur s'engage à conclure (le cas échéant par novation et/ou avenant de contrats existants) avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 6 mois de la Deuxième Date de Consolidation, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 2% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts suivant la Deuxième Date de Consolidation pour une durée minimum de 2 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60% du montant consolidé des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé, et/ou des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation, conformément aux stipulations de l'Article 2.2), mise à la disposition de l'Emprunteur entre la Première Date de Consolidation et la Deuxième Date de Consolidation.
- (D) L'Emprunteur s'engage à conclure (le cas échéant par novation et/ou avenant de contrats existants) avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 6 mois de la Troisième Date de Consolidation, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 2% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts suivant la Troisième Date de Consolidation pour une durée minimum de 1 an et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60% du montant consolidé des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé, et/ou des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation, conformément aux stipulations de l'Article 2.2), mise à la disposition de l'Emprunteur entre la Deuxième Date de Consolidation et Troisième Date de Consolidation.
- (E) Le Contrat et le(s) Contrat(s) de Couverture seront des contrats distincts, et la résiliation du/des Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du/desdits Contrats de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'un solde de résiliation en faveur ou en défaveur de l'Emprunteur.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

(D) Défaut croisé :

- (1) Le défaut de paiement, après expiration des délais de grâce, ou la déclaration de l'exigibilité anticipée, de toute Dette Financière contractée par une Société du Groupe dans la mesure où au moment considéré le montant global des Dettes Financières impayées ou déclarées exigibles par anticipation, est supérieur à 300.000 EUR.
- (2) La survenance d'un cas d'exigibilité (quelle que soit sa dénomination) notifiée à l'Emprunteur par un de ses actionnaires au titre d'une Dette Subordonnée Complémentaire sauf si son créancier y a renoncé ou que l'Emprunteur y a remédié dans un délai de 15 Jours Ouvrés à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date à laquelle l'Emprunteur aura eu connaissance de ce cas d'exigibilité ou (2) la date à laquelle l'Agent Senior aura notifié ce cas d'exigibilité à l'Emprunteur.

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

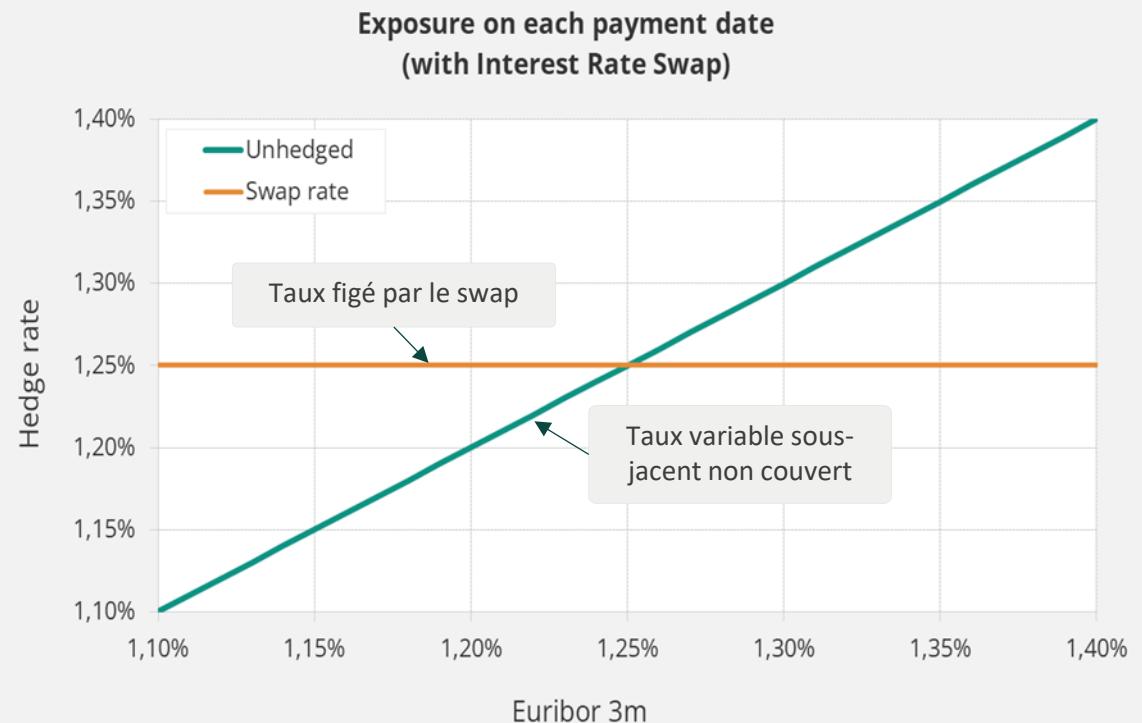
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboulement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboulement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réservé à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

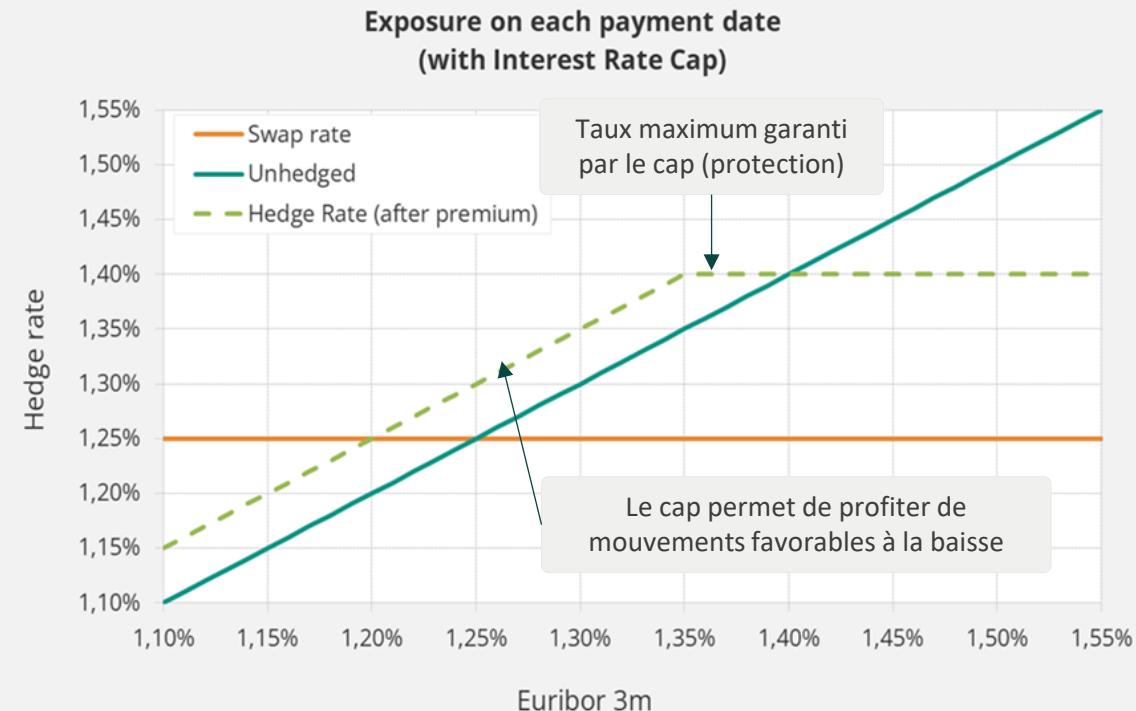
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

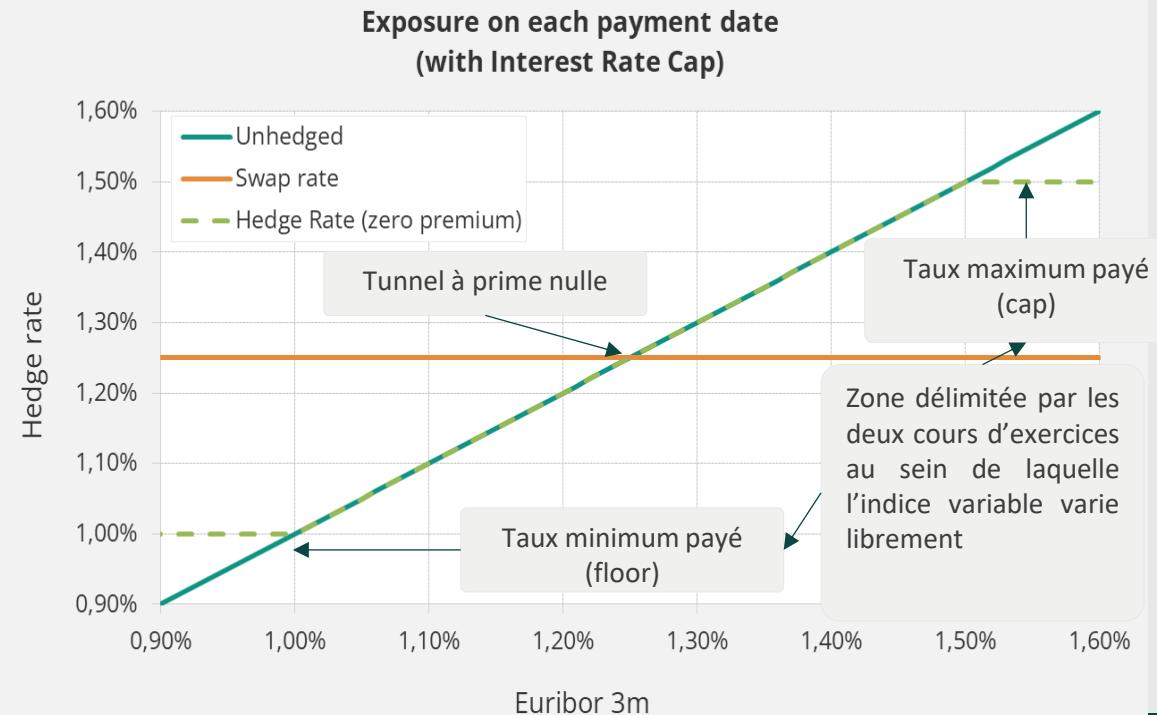
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réservé à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

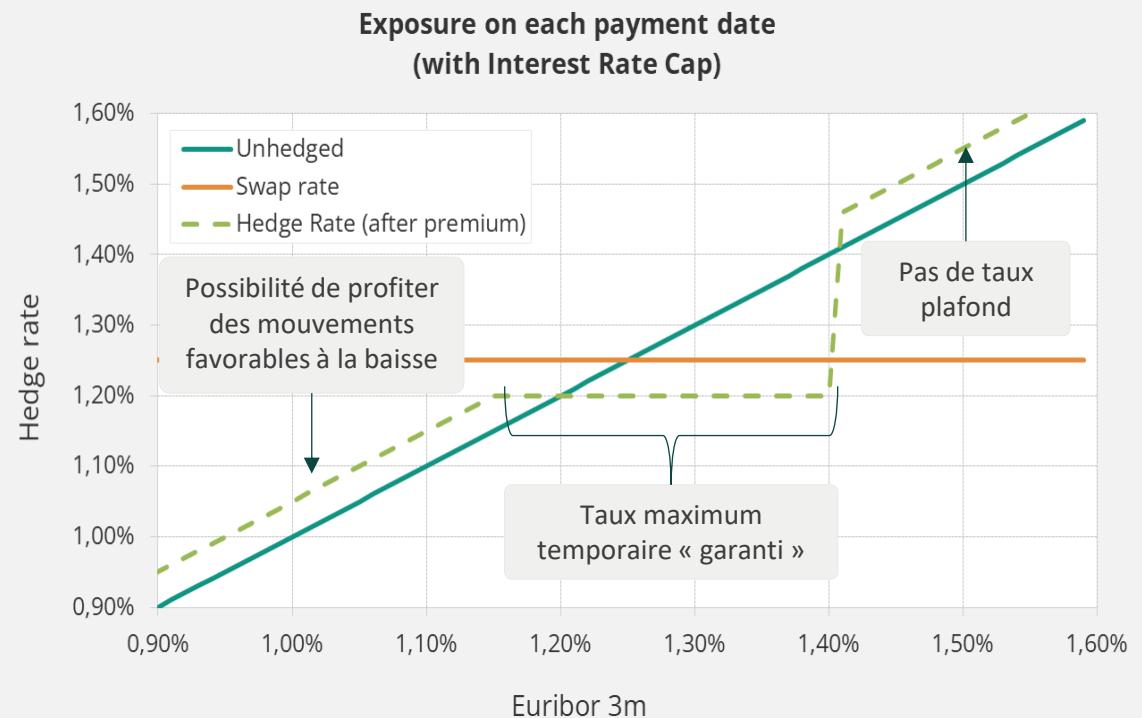
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboulement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant que le plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notional. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

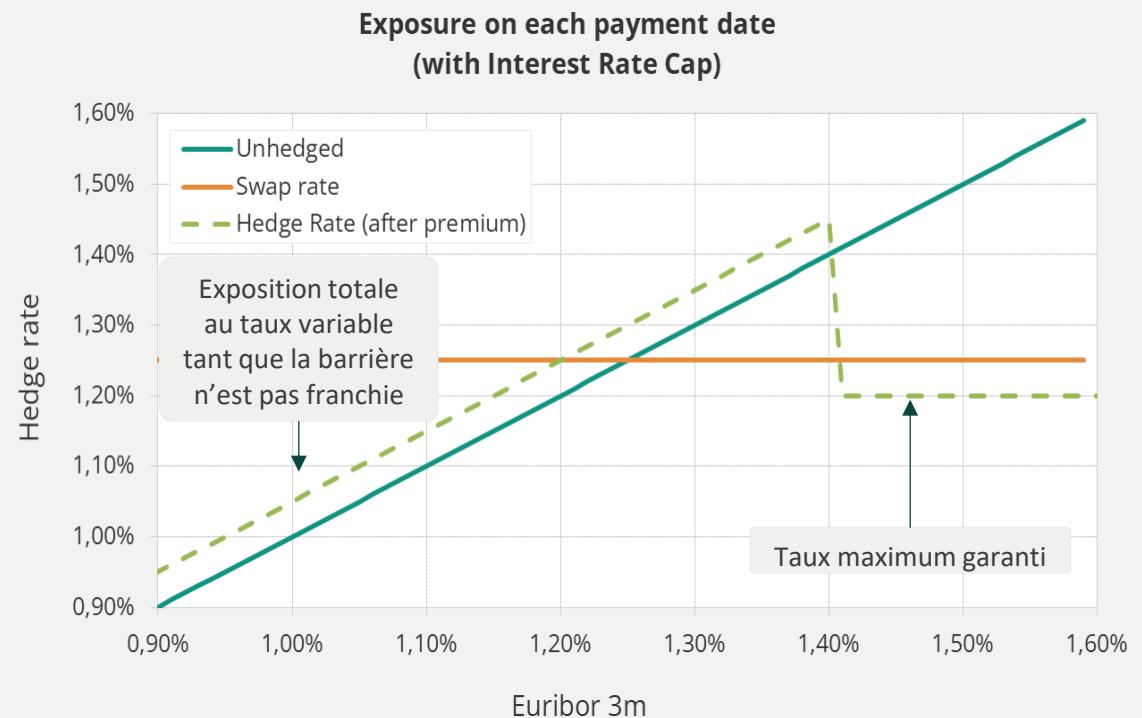
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notional. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

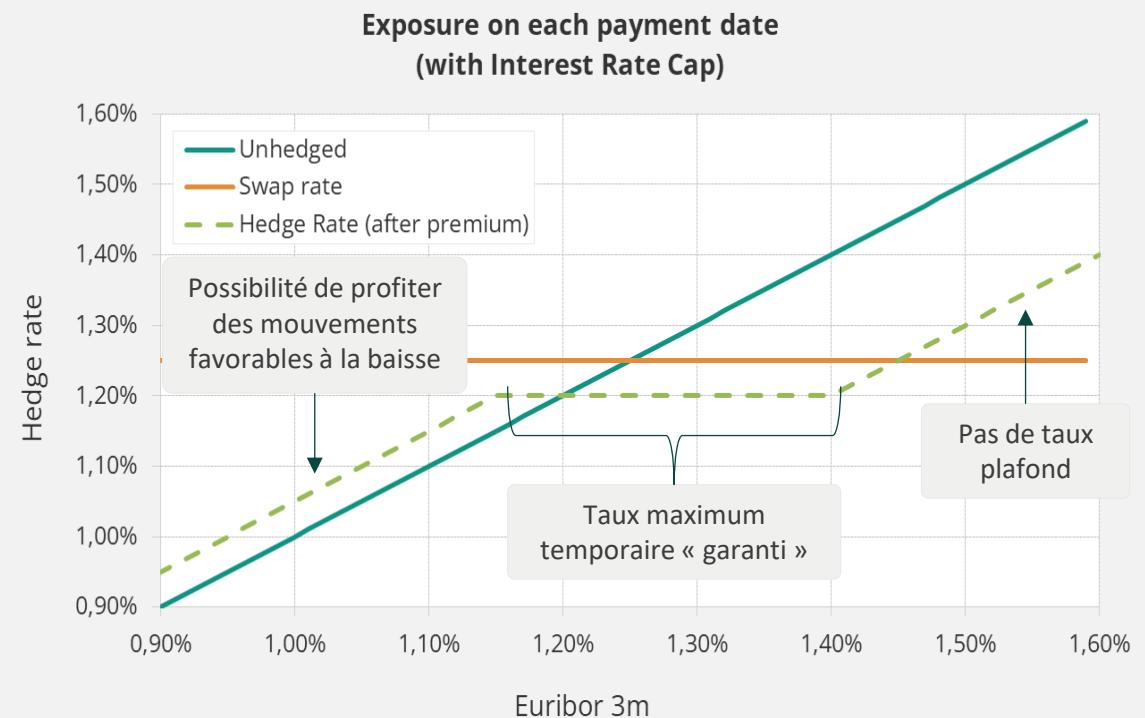
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE .

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.